Quatre-vingt-cinquième année. — N° 213. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 9 Septembre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décrets du 2 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7986).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décisions portant nominations (armée de l'air, active) (p. 7969).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 7975).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 4 septembre 1953 fixant les conditions à remplir par les secrétaires d'administration affectés à l'administration centrale du département des affaires économiques pour être titularisés dans les cadres des secrétaires d'administration (p. 7978).

Arrêté du 8 septembre 1953 fixant les conditions de perception de la taxe forfaitaire unique sur les vins dans le département de la Corse (p. 7979).

Arrêté portant nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès de la Compagnie française des matières colorantes (p. 7979).

Arrêtés portant titularisations, détachements et admission à la retraite :

Administration centrale des finances (p. 7979).
Caisse des dépôts et consignations (p. 7980).
Contributions indirectes (p. 7980).
Douanes et droits indirects (p. 7980).
Service des enquêtes économiques (p. 7980).
Services du Trésor (p. 7980).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 8 septembre 1953 portant affectation d'un inspecteur d'académie (p. 7980).

Arrêté du 24 juillet 1953 fixant le règlement du brevet de technicien du secrétariat (p. 7980).

Arrêté du 20 août 1953 portant fixation du budget primitif de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris pour l'exercice 1953 (p. 7981).

Arrêté du 21 août 1953 portant suppression du brevet professionnel de secrétaire de direction (p. 7981).

Arrêté du 23 août 1953 relatif au professorat privé d'enseignement ménager familial (1re partie) (p. 7981).

Arrêté du 4 septembre 1953 relatif à l'examen d'aptitude pour le recrutement des aides de laboratoire de l'enseignement du second degré et des écoles normales primaires d'instituteurs (p. 7981).

Arrêté du 4 septembre 1953 portant création de commissions administratives paritaires au centre national de la recherche scientifique (p. 7982).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, détachements, admission à la retraite et acceptation de démission (administration centrale et archives de France) (p. 7982).

Liste des élèves de l'école d'électricité industrielle de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur électricien (p. 7983).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 17 août 1953 portant création d'une régie d'avances (p. 7983).

Arrêtés portant délivrance et retrait de licences d'agence de voyages (p. 7983).

Arrêtés portant promotions, inscription au tableau d'avancement, nomination d'un régisseur d'avances et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (aviation civile et commerciale) (p. 7983).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 3 septembre 1953 approuvant un avenant à la convention et au cahier des charges annexés au décret du 30 août 1923 portant concession de la chute de Guerledan sur le Haut-Blavet (p. 7987).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 26 août 1953 portant modification de l'arrêté du 28 juin 1951 déterminant le contingent et les conditions d'importation, en exemption des droits de douane, des graines de lin de semences (n° ex 112 F du tarif des douanes) (p. 7983).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 2 septembre 1953 portant affectation d'officiers généraux du service de santé des troupes coloniales (1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales) (p. 7989).

Arrêté du 31 août 1953 modifiant l'arrêté du 10 janvier 1947 portant institution à l'office de la recherche scientifique coloniale d'une régie d'avances pour le payement de dépenses effectuées en Côte d'Ivoire (p. 7989).

Arrêté du 31 août 1953 portant institution à l'office de la recherche scientifique outre-mer d'une régie d'avances pour le payement de dépenses effectuées en Nouvelle-Calédonie (p. 7990).

Arrêté du 31 août 1953 portant modification et complément à l'arrêté du 20 juillet 1925 concernant les services auxiliaires accomplis au titre du ministère de la France d'outre-mer et susceptibles d'être validés pour la retraite (p. 7990).

Arrêté portant attribution de rappel d'ancienneté, mise en position de mission et rectificatif:

Agence de la France d'outre-mer (p. 7990).

Agriculture (p. 7990).

Eaux et forêts (p. 7990).

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel pour l'accession au grade de conducteur du service des lignes ouvert aux vérificateurs principaux et aux chefs d'équipe principaux du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer (additif) (p. 7990).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret portant suppression de l'office d'habitations à loyer modéré à Raches (Nord) (rectificatif) (p. 7991).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7991).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement des aveugles (rectificatif) (p. 7991).

Arrêtés portant promotion, nomination et affectation:

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale (p. 7991).

Pharmaciens inspecteurs (p. 7991).

Sanatoriums publics (p. 7991).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission (p. 7991).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 7991).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 7992).

Avis de concours pour l'admission aux emplois d'inspecteur élève et de technicien stagiaire du cadastre (p. 7992).

Avis aux exportateurs de dattes à destination de l'Italie, de la Belgique et de la république fédérale d'Allemagne (p. 7992).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de dattes à destination de l'Italie, de la Belgique et de la république fédérale d'Allemagne (p. 7992).

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant (école nationale d'horticulture) (p. 7992).

Bulletin de recettes de la Société nationale des chemins de fer français (31e semaine de 1953) (p. 7993).

Annonces (p. 7994).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — **Annexes:** feuilles 105, 106 et 107 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 2 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne les magistrats du siège, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Chevallier (Auguste-Pierre), secrétaire général de la questure du Conseil de la République. Officier du 10 janvier 1947.

Imbert (Léon-Régis), conseiller d'Etat en service ordinaire. Officier du 16 novembre 1938.

Bayon-Targe (Louis-Claude-Pierre), président de chambre à la cour d'appel de Paris. Officier du 31 janvier 1937.

Willemet (René), premier président honoraire de la cour d'appel de Bourges. Officier du 11 juillet 1935.

Au grade d'officier.

MM.

Marchal (Henri-Charles-Gabriel), conseiller à la cour de cassation. Chevalier du 21 juillet 1934.

Benezech (Paul-Charles-André), conseiller à la cour de cassation. Chevalier du 4 août 1939.

Linais (René-Paul-Marie), conseiller à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 31 décembre 1931.

Thiers (Vincent-Jean-Joseph), avocat général près la cour d'appel de Bastia. Chevalier du 13 mars 1933.

Leclercq (Fernand-Paul), juge au tribunal de première instance de la Seine. Chevalier du 25 décembre 1935.

Brandy (Hilaire-Antoine), président du tribunal de première instance de Meknès. Chevalier du 24 décembre 1938.

Laclautre (Pierre-André-Louis-Alexandre), président du tribunal de première instance de Niort. Chevalier du 5 novembre 1931.

Tercinet (Edouard-Charles), suppléant du juge de paix de Boissy-Saint-Léger. Avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 30 juin 1939.

Le Cesne (Jacques-Augustin-Charles-William), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, ancien membre du conseil de l'ordre. Chevalier du 18 février 1937.

Bellet (Maurice-Paul-Charles-Marie), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 9 novembre 1927.

Joisson (Roger-Pierre), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 7 novembre 1929.

Brion (Raoul-Jean-Léon), avocat au barreau de Marseille, ancien bâtonnier de l'ordre. Chevalier du 9 août 1927.

Grandsard (Paul-Charles-André), avocat à la cour d'appel de Caen, ancien bâtonnier de l'ordre. Chevalier du 17 mai 1931.

Lerch (Paul-Emile-François), avocat à la cour d'appel de Besançon, ancien bâtonnier de l'ordre. Chevalier du 9 août 1937.

Mancho (Emile-Lucien-Henri-Gustave), avocat au barreau de Versailles, ancien bâtonnier de l'ordre. Chevalier du 2 janvier 1939.

Aug (Frédéric-Victor-Albert), avoué près le tribunal de première instance d'Alger. Chevalier du 16 juin 1920.

Gerard (Charles-Pierre), avoué près le tribunal de première instance de Nancy. Chevalier du 13 mars 1933.

Constantin (Albert-Jean), notaire à Paris, ancien président de la chambre des notaires de Paris. Chevalier du 27 décembre 1934.

Feltz (Théodore-Victor-Xavier), notaire à Schiltigheim, juge de paix honoraire. Chevalier du 26 juillet 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Jouron (Raoul), sténographe reviseur des débats du Conseil de la République; 22 ans 2 mois de services civils et militaires.

Mme Plante-Bordeneuve (Suzanne-Marie), née Mignot, administrateur des services de l'Assemblée de l'Union française, chef du cabinet du secrétaire général; 26 ans de services civils et militaires.

Revel (Jules-Georges), chef d'agents à l'Assemblée de l'Union française; 39 ans de services civils et militaires.

Pauthe (Louis-Victor-Jean-Bernard), secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature; 22 ans de services civils et militaires.

Hubert (Jean-Georges-Eugène), magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice; 22 ans de services civils.

Lavagne (André-Jean), maître des requêtes au conseil d'Etat; 22 ans 7 mois de services civils et militaires.

Dallant (René), premier président de la cour d'appel de Chambéry; 30 ans 3 mois de services civils.

Cannac (Henri-Félix-Marie), conseiller à la cour d'appel de Paris; 30 ans de services civils.

Gagne (Marcel-Lucien-Narcisse), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 28 ans 6 mois de services civils et militaires.

Hertzog (Ferdinand-Edouard-Pierre), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 26 ans de services civils et militaires.

Vismard (Marcel), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 31 ans de services civils et militaires.

Charles (Raymond), juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine; 28 ans de services civils et militaires.

Niveau de Villedary (Henry-Marie), juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine; 30 ans 3 mois de services civils et militaires.

Reige (Louis-Paul), juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine; 39 ans 9 mois de services civils et militaires.

Desiry (Robert-Charles-Eugène), juge au tribunal de première instance de la Seine; 32 ans de services civils et militaires.

Sudaka (Claude-Samuel-Antoine), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine; 28 ans 10 mois de services civils et militaires.

Mazet (Jacques-Fernand), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine; 23 ans 10 mois de services civils et militaires.

Chambert (Pierre-André-Félix-Frédéric), président de chambre à la cour d'appel d'Aix; 34 ans de services civils et militaires.

Lecat (Henri-Edouard), président de chambre à la cour d'appel d'Amiens; 32 ans de services civils et militaires.

Bayer (Charles-Auguste), président du tribunal de première instance de Nice; 24 ans de services civils et militaires.

Portanier (Marcel), procureur de la République de 1re classe exerçant les fonctions de procureur général près la cour d'appel de Monaco; 42 ans de services civils et militaires.

Orsat (Pierre), avocat général près la cour d'appel de Grenoble; 42 ans de services civils et militaires.

Pascal (Gaston-Victor), avocat général près la cour d'appel de Lyon; 23 ans de services civils.

Lhermitte (Prosper-Albin-Victor), avocat général près la cour d'appel de Rennes; 23 ans 6 mois de services civils et militaires.

Pellissier (Marcel-Eugène-Alphonse), avocat général près la cour d'appel de Rennes; 28 ans 5 mois de services civils et militaires.

Ai (Jean-Henri-Isidore), conseiller à la cour d'appel de Montpellier; 24 ans de services civils et militaires.

Bez (Gaston-Jacques-Marcel), conseiller à la cour d'appel de Limoges; 28 ans 6 mois de services civils.

Blanc (René-Joseph-Henri-Paul), conseiller à la cour d'appel d'Aix; 32 ans de services civils et militaires.

Champeaux (Jean-Elie-Louis-Julien), conseiller à la cour d'appel de Besançon; 21 ans de services civils.

David (Paul-Léon), conseiller à la cour d'appel d'Alger; 36 ans de services civils.

Fournier (Baptiste-Georges-René), conseiller à la cour d'appel de Tunis; 32 ans de services civils et militaires.

Gayral (Marcel-Léon), conseiller à la cour d'appel de Rabat; 24 ans de services civils.

Gilbert (Georges-Marcel), conseiller à la cour d'appel de Lyon; 30 ans de services civils.

Guary (Henri-Albert), conseiller à la cour d'appel de Pau; 21 ans 6 mois de services civils et militaires.

Krug (Jean-Joseph-Auguste-Camille), conseiller à la cour d'appel de Colmar; 21 ans 6 mois de services civils et militaires.

Lannoy (Charles-Félicien-Joseph), conseiller à la cour d'appel de Douai; 21 ans 9 mois de services civils et militaires.

Martin (Charles-Auguste-Hippolyte), conseiller à la cour d'appel de Lyon; 41 ans de services civils et militaires.

Netire (Georges), conseiller à la cour d'appel de Colmar; 29 ans de services civils et militaires.

Puiol (Jean-Baptiste), conseiller à la cour d'appel de Toulouse; 30 ans de services civils et militaires.

De Saint-Amans (Jean-Louis), conseiller à la cour d'appel de Grenoble; 43 ans de services civils et militaires.

Talbert (Roger), conseiller à la cour d'appel de Nîmes; 37 ans 3 mois de services civils et militaires.

Tortat (Jules-Léonce-Joseph), conseiller à la cour d'appel de Riom; 32 ans 6 mois de services civils et militaires.

Faissin (Paul-François-Joseph), substitut du procureur général près la cour d'appel de Rabat; 31 ans de services civils et militaires.

Audibert (Alexis-Louis-Ambroise), président du tribunal de première instance d'Alès; 29 ans de services civils et militaires.

Delcourt (André-Pierre-François), président du tribunal de première instance d'Arras; 35 ans 6 mois de services civils et militaires.

Gérard (Roger), président du tribunal de première instance de Sousse; 32 ans 6 mois de services civils et militaires.

Ronsin (Paul-Jean-Balthazar), président du tribunal de première instance de Cholet; 20 ans 8 mois de services civils et militaires.

De Tremaudan (Jean-Alain-Henri-Marie), président du tribunal de première instance de Saint-Nazaire; 37 ans de services civils et militaires.

Viatte (Jean-Henri-Emile), président du tribunal de première instance d'Auxerre; 23 ans de services civils et militaires.

Demichel (Jean-Sylvain), vice-président au tribunal de première instance de Bordeaux; 24 ans de services civils et militaires.

Mougne (Pierre-Raoul-Serge), vice-président au tribunal de première instance de Nancy; 29 ans de services civils et militaires.

Masson (Georges-Henri), procureur de la République près le tribunal de première instance de Briey; 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Compain (Joseph-Pierre-Jean-Baptiste-Annet), juge au tribunal de première instance de Dijon; 17 ans de services civils et militaires.

Deleris (Jacques), juge de paix du canton de Ménerville; 11 ans de services civils et militaires.

Monteil (Jules-Pierre-Joseph), juge de paix de Toulouse, canton Nord; 37 ans de services civils et militaires.

Monflier (Georges-Jules-Antoine), ancien juge de paix des cantons de Lillers, Laventie et Norrent; 36 ans de services civils.

Duperrey (Marcel-Eugène), suppléant du juge de paix du 2e arrondissement de Paris, avocat à la cour d'appel de Paris; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Sicher (Jean-Louis-Eugène), suppléant du juge de paix du canton de Neuilly-sur-Seine, avocat à la cour d'appel de Paris; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guionnet (Gustave-Jules), président du conseil des prud'hommes de Poitiers; 46 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Aujol (Jean-Louis-Raymond), avocat à la cour d'appel de Paris; 29 ans 4 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Ceccaldi (Bonaventure-Marcel), avocat à la cour d'appel de Paris; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Chavegrin (Edouard), avocat à la cour d'appel de Paris; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Durand (Léon-Charles), dit Léon-Durand, avocat à la cour d'appel de Paris; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guillouet (Marcel-Pierre-Romain), avocat à la cour d'appel de Paris, suppléant du juge de paix du canton de Sceaux; 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Roussel (René-Jean-Baptiste-Emile), avocat à la cour d'appel de Paris, suppléant du juge de paix du canton de Courbevoie; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Arnal (Joseph-Edmond-Alexandre), avocat au barreau de Marseille, juge de paix honoraire; 44 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Gamblin (Gabriel-Louis), avocat au barreau de Dunkerque, ancien bâtonnier de l'ordre; 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Ghozi (Salomon-Marcel), avocat au barreau de Tlemcen, ancien bâtonnier de l'ordre; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Laguette (Pierre-René-Henri-Joseph), avocat à la cour d'appel d'Angers, ancien bâtonnier de l'ordre; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Rousset (André-Jacques), avocat au barreau de Bayonne, ancien bâtonnier de l'ordre, suppléant du juge de paix du canton de Biarritz; 39 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Xardel (Olivier-Marie-René-François), avocat à la cour d'appel de Nancy, ancien bâtonnier de l'ordre, suppléant du juge de paix de Nancy (canton Ouest); 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Marchand (Jean-Baptiste), avoué près la cour d'appel de Paris, président de la chambre nationale des avoués près les cours d'appel; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Martelly (Maurice-Camille), avoué près la cour d'appel d'Aix; 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bergeon (Jean-Léon), avoué près le tribunal de première instance de Lyon; 46 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Liegeard (Camille-Louis-Adrien), avoué près le tribunal de première instance de Pont-l'Evêque; 28 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Moutardier (Louis-Pierre-Emile-Alexandre), avoué près le tribunal de première instance d'Evreux, suppléant du juge de paix du canton Nord d'Evreux; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Tacnet (Roger-Emile-Jean), notaire à Corbigny, suppléant du juge de paix du canton de Corbigny; 26 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Becard (Paul-Joseph), notaire à la Mure, juge de paix honoraire; 54 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Vardon (Pierre-Constantin-Emile), notaire à Saint-James, suppléant du juge de paix de Saint-James; 44 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Argence (Paul-Louis-Eugène-Henri), notaire à Muret; 28 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Combes (Louis-Joseph-Benjamin), huissier du tribunal de première instance de Montpellier; 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires

Saint-Bonnet (Robert-Louis), huissier du tribunal de première instance de Bordeaux; 31 ans de pratique professionnelle.

Dumora (François-Roger), greffier en chef de la cour d'appel de Bordeaux, président de l'association des greffiers en chef des cours d'appel; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Thery (Edmond-Maurice), greffier en chef intérimaire de la cour d'appel de Douai; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Dejean (Georges-Marie-Jacques-Barthélémy), commissaire priseur à Marseille; 49 ans de pratique professionnelle et de services militaires

Feron (René-Alphonse), secrétaire du parquet général d'Amiens; 41 ans de services civils.

Renard (André-Charles), ancien greffier titulaire de la cour d'appel de Paris, greffier auxiliaire; 50 ans de services civils et militaires.

Cruchon-Dupeyrat (Simon-Gustave-Victor), expert comptable près la cour d'appel de Paris; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Robinet (Michel-Marie-Joseph), expert comptable près la cour d'appel de Paris; 41 ans de pratique professionnelle.

Lesoudier (Paul-Marie), membre du bureau d'assistance judiciaire du tribunal de la Seine, avocat à la cour d'appel de Paris; 49 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1953, sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion et les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Blain (Ernest), président du tribunal de commerce de Marseille. Chevalier du 29 septembre 1934.

Au grade de chevalier.

MM.

Clemencon (Roger-Joseph-Marius), président du tribunal de commerce de Bourges; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 16 ans de magistrature consulaire.

Drouet (Gaston-René-Auguste), président du tribunal de commerce de Coutances; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 19 ans de magistrature consulaire.

Lacroix (Marie-Charles-Maurice), juge au tribunal mixte de commerce de Basse-Terre; 50 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 17 ans de magistrature consulaire.

Leydier (Jean-Amédée-Joseph-Marie), ancien président du tribunal de commerce de Bergerac; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 17 ans de magistrature consulaire.

Machavoine (Maurice-Alfred-Louis), président du tribunal de commerce de Corbeil; 28 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 17 ans de magistrature consulaire.

Mercier (Georges-Léon-Louis), juge au tribunal de commerce de Besançon; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 15 ans de magistrature consulaire.

Pagniez (Henri-Charles-Alfred), président du tribunal de commerce de Calais; 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 15 ans de magistrature consulaire.

Décrets du 2 septembre 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953, portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Hervé Delton, conseiller d'Etat en service ordinaire. Chevalier du 5 août 1946. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, sur la présentation du conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Franchi (Jean-Martin-Georges-Henri), premier président de la cour d'appel de Caen. Chevalier du 5 août 1946. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Germain (Charles-Joseph), directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice. Chevalier du 13 août 1947. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Gibert (Max-Henri), conseiller à la cour de cassation. Chevalier du 5 août 1946. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Knoertzer (André), premier président de la cour d'appel de Rabat. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Meiss (Léon-Frédéric), président de chambre à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 13 mars 1917. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministre et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

Au grade d'officier.

M. Strauss (Gérard-Louis-Henri), avocat à la cour d'appel de Paris, suppléant du juge de paix du 1er arrondissement de Paris. Chevalier du 8 avril 1947. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Turquey (Eugène-Marie-André-Maurice), procureur général près la cour d'appel de Rabat. Chevalier du 5 mai 1947. Titres exceptionnels.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Pepy (André-Louis-Joseph), conseiller à la Cour de cassation. Chevalier du 5 août 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 2 septembre 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 2 septembre 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 août 1953 portant que les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Benyezzar Boulakhras dit Youcef, interprète judiciaire à El-Milia (Constantine); 35 ans 10 mois de services civils et militaires.

Takarli Khelil ben Mohammed, cadi juge à la mahakma de Duperré; 21 ans de services civils et militaires.

Toumi Mohammed Arezki ben Ali, cadi notaire à la mahakma d'Azazga; 31 ans 2 mois de services civils.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Armée de l'air, active.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 29 août 1953, les élèves officiers d'active dont les noms suivent sont nommés au grade d'aspirant d'active à compter du 1er septembre 1953;

A. — ADMIS APRÈS CONCOURS

I. — *Au titre de la division du personnel navigant.*

Delhom (Christian-C.), sergent.
Rebeyrat (Marc-R.-A.), sergent.
Chassot (Pierre-A.), sergent.
Frantz (Pierre-R.), sergent.
Devillers (Jean-R.), sergent.
Ramir (Roger-J.-G.), sergent-chef.
Lepouriel (Guy-E.-A.), sergent.
Laloë (André-M.-A.), sergent.
Menu (Gilbert-A.), sergent.
Imbert (Marcel-F.), sergent.
Jaeger (Paul-E.-J.), sergent.
Faivre (Marcel-A.-J.), sergent.
Santini (France-A.), sergent.
Prudent (Pierre-M.-J.), sergent.
Cailleba (Gabriel-D.), sergent.
Dodeman (Camille-R.-G.), sergent-chef.
Dentz (Erwin-L.), sergent.
Bretagnon (Roger-J.), sergent-chef.
Ibos (Clément-J.-A.), sergent.
Allais (Claude-L.-H.), sergent.
Aubry (Pierre-L.-J.), sergent.
Conq (Jean-R.), sergent.
Ceccaldi (Paul-T.-G.), sergent.
Bachoué (J.-L.-M.), sergent.
Buffo (Roger-J.), sergent.

II. — *Au titre de la division des mécaniciens.*

a) Mécanique.

Largilliere (Raymond-A.), sergent-chef.
Petit (John-L.-G.), sergent.
Lemaire (Henri-L.-A.), sergent-chef.
Picot (Jean-M.-G.), sergent.
Joffroy (Lucien-E.-E.), sergent-chef.
Beraud (Alfred-M.-F.), sergent.
Bigeard (Paul-M.), sergent-chef.
Eisner (Roger-L.-P.), sergent.
Cambos (Gaston-F.-A.), sergent.
Chapuis (Louis-J.-M.-J.), adjudant.
Veran (Jean-M.-H.), sergent.

b) Télécommunications.

Le Noach (Michel-P.-J.), sergent.
Meynier (Michel-F.-L.), sergent.
Ortas (Pierre-L.), sergent-chef.
Toussaint (André-J.-E.), sergent.
Noeufcour (Yvan-C.-G.), sergent.
Foli (Armand), sergent.
Crampe-Casnabet (Raymond-R.), sergent-chef.
Luzignant (Michel), sergent.
Viandier (Maurice-B.-A.), sergent-chef.
Renner (Marcel-H.-G.), sergent.
Heisly (Gilbert-L.), sergent.
Beuf (Maurice-M.), sergent-chef.
Chapel (Georges-F.-F.), sergent.
Reynaud (Louis-H.), sergent-chef.
Guipouy (Henri-B.), sergent.
Georget (Pierre-H.), sergent.
Maitre (Louis-M.), sergent-chef.
Vernat (Léon), sergent-chef.
Boyer (Marc-R.), sergent.
Malgouyres (Jacques-P.-J.), sergent-chef.
Saunier (André-P.-J.), sergent-chef.
Nabères (Georges-R.-C.), sergent.
Goubern (Roger-J.-A.), sergent.
Legrand (François-J.-H.), sergent.
Philippe (Jacques-M.), sergent.
Petit (Jacques-F.), sergent.
Debard (Noël-G.), sergent.
Jouvenel (Pierre-Y.), sergent-chef.
Rouet (Jean-L.), sergent.
Coyac (Charles-A.), adjudant.
Gayetti (Christian-J.), sergent.
Douguet (Pierre-H.-J.), adjudant.
Troubat (Louis-P.-A.), sergent-chef.
Gourmelen (Joseph-G.-M.), sergent.
Buvat (Roger-M.), sergent.
Gravelines (Robert-H.-E.), sergent-chef.
Ferrier (Robert-H.), sergent.
Bonduelle (Pierre-E.), sergent.

III. — *Au titre de la division des bases de l'air.*

Tête (Paul), sergent-chef.
Lamborot (Henri-G.-J.-M.), sergent-chef.
Conq (Michel-J.-M.), sergent.
Tubiere (Pierre-A.), adjudant.
Schmidt (Raymond), adjudant.
Niel (Raymond-J.), sergent.
Blouard (Jean-P.), sergent.
Chervais (Lucien-R.-E.), sergent-chef.
Aubertin (Michel-G.), sergent.
Coin (Robert-M.-F.), sergent.
Louvet (Charles-G.-M.), sergent.
Villeflayoux (Pierre), sergent.
Rocheron (Marcel), sergent-chef.
Fournier (Jacques-R.), sergent.
Girault (Gaston-L.-A.), adjudant.
Le Fevre (Daniel-R.-A.), sergent.
Corre (Jean-A.-M.), sergent-chef.
Poirier (André), sergent-chef.
Larchée (André-J.-L.), sergent-chef.
Bourlot (Armand-E.), sergent-chef.

IV. — *Au titre de la division des services administratifs.*

Verquière (Roger-A.-F.), adjudant.
Epagneau (Jean-J.-H.), sergent-major.
Baudoncourt (Philippe-R.-J.), sergent.
Albert (Roland-R.), sergent-major.
Colleghia (Marius-A.-V.), adjudant.
Renard (André-R.-L.), sergent-chef.
Sebille (Louis-P.), sergent.
Bonnet (Pierre-A.), sergent.
Meystre (Maurice-D.), adjudant,

Majha (Roger-G.), sergent-chef.
Lechevallier (Charles-R.-L.-F.), sergent.
Guillon (Michel-F.-F.), sergent.
Presbor (Jankel), sergent-chef.
Leblond (Gérard-G.-M.), adjudant.
Coquet (Georges-V.-P.), adjudant.
Coste (Edmond-G.), adjudant.
Coppola (Daniel-F.-J.), sergent.
Bosco (Roger-G.), sergent-chef.
Girault (Gilbert-M.), sergent-major.
Cattoën (Henry-Z.-C.), sergent-major.
Grognet (Jacques-M.), sergent-major.
Robert (Charles-E.-J.), sergent.
Plessis (Jacques-P.-A.), sergent-chef.
Ginet (Marcel-J.), sergent-chef.
Bolzer (Daniel-Y.-G.), sergent-chef.
Clerc (Robert-M.), sergent-chef.

B. — Admis sur titres

Au titre de la division du personnel navigant.

Xuereb (Marc-J.-J.), sergent.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 29 août 1953, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1953, ou aux listes d'ancienneté des sous-officiers de carrière sont nommés à compter du 1er septembre 1953:

ACTIVE

I. — Au grade d'adjudant-chef

Les adjudants:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

Laceres (André-Simon-Marc).
Menard (Jacques-Charles).
Cheyrol (Pierre-Paul-Emile).
Schaferlee (Léon-Ernest).
Sandrart (Robert-Lucien-Alfred).
Giloux (Maurice-Paul).
Agullo (René).
Henry (René-Albert-Marius).
Choulet (Kléber-Emile).

Mitrailleurs.

Lacombe (Guy-Max).
Badosa (Camille-Marcel).

Radiotélégraphistes en avion.

Aubert (Yves-Alfred-Just-Auguste).
Andres (Jean-Chrétien).
Deschaux (Julien-Paul-Albert)
Prouillac (René-Paul).

Mécaniciens volants.

Grimoult (Henri-Alphonse).
Bousquet (Francis-Marie).
Picard (Robert-Gabriel).
Bonnet (Georges-Marcel-Arthur).
Rebeyrol (Georges).
Testemalle (Théodore-Jacques).
Morain (Roger).
Petit (Etienne-Joseph-Jean).
Charnoz (Alain-Joseph-François).
Lebeau (Robert-Charles).
Gillet (Jean-Marie).

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens avion.

Clément (Raphaël-André-Michel).
Houin (André-Georges).
Remle (Marcel).
Victor (André-Louis-Gérard).
Billey (Philippe-Gustave).
Jacquin (Fernand-Charles-Emile).
Wagon (Jules-Louis).
Robin (Franck-Pierre-Henri).
Lapeyronlile (Louis-Maurice).
Stadler (Georges-Joseph).
Maillet (Henri-Eugène-André).
Adam (Pierre-Eugène-Marie).
Fonteyne (Georges-Michel).
Laureaux (Lucien-André).
Robinet (Paul-Emile-Charles).
Candy (Marcel-Eugène).
Faure (Robert-Daniel).
Hennequin (Gérard-Marie).
Caradec (Roger-Maurice-François).
Celisse (Jean-Roger-Emile).
Malepeyre (Jean-Léon).
Fruchart (Jean-Pierre).
Vasseur (Paul-Virgile).
Zarella (Joseph-André-Dominique).
Piarrou-Cazalaa (Jean-Louis).
Ciais (Gaston-Lucien).
Le Floch (Jean-Auguste).
Delcruzel (Maurice-Ulysse-Antoine).
Roure (Charles).
Nelzer (Jacques-Joseph).
Roullaud (Jean-Emile).
Cayre (Joseph-Eugène-Alexandre).
Dupuis (Robert-Gustave).
Pie (Félix-Etienne).
Cordelier (Gilbert-Jean-Charles).
Antoine (Jean-René).
Menager (André-Jules-Michel).

Mécaniciens armement.

Cuvrard (Roger-Emile-Gabriel).
Boudaud (Gabriel-Clément-Eugène).
Tixier (Emile-Maurice).
Louage (Maurice-Edmond).
Tastets (Raoul).
Tastet (René).

Télémécaniciens.

Lleida (René-Jacques).
Ferchat (Jean-Yves-Marie).
Chatainier Louis-Julien-Jean).
Perdrix (Albert-Célestin).
Lalot (Jean-Pierre-Eugène).
Maurles (André-René).
Jacquemin (Alexis-Pierre).
Monnoyer (Jean-Alfred-Maurice).
Burkhard (Albert).
Guyader (Pierre-Marie).
Alix (Auguste).
Tanneau (Marcel-Pierre-Marie).
Didier (Max-Alfred-Charles).
Jumelet (Jacques).
Schmertzenreich (Robert-André-Joseph).
Rivet (Louis).
Kauffmann (Albert-Eugène-Louis).

Mécaniciens équipement. (bord et photo).

Bernateau (Robert-Jean).
Collot (Raymond-Roger).
Clavel (Thomas-Jean).
Forty de Lamarre (Jean-Charles).
Coudreau (Henri-Désiré).
Ligeour (Yves-Louis-Emile).

Mécaniciens atelier (toutes sous-spécialités).

Restoul (Paul-Cyprien).
Soulagnat (Georges-Yves-René).
Delval (Lucius-Achille-Alfred).
Prelat (Roger-Jules-Ernest).
Denoo (Charles-Léon).
Klifa (Maklouf).
Castel (Henri).
Rettien (Roger).
Verdier (Félix).
Scolan (Jean-Auguste-Marie).
Isopo (Elie-Jules-Louis).
Sepulie (Victor).

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

Infirmiers.

Viala (Jules-Marcel).
Férin (Claude).

Moniteurs d'éducation physique.

Brouard (Georges-Marie-Louis).
Fermond (Albert-Léon).

Exploitants des transmissions.

Lefeuvre (Marcel-Charles-Louis).
Duran (Paul-Robert-Pierre).
Barth (Roger-Jean).
Rondeau (Eugène-Paul).
Peytavi (François-Joseph).
Mounous (Jean-Maurice-Henri).

Secrétaires d'état-major.

Durand (Jean-Gabriel).
Perbos (Raymond-Henri).
Clave (Robert).
Magnain (André).
Neuilly (Pierre-Adrien).
Gouzou (Roger).
Gimbert (Henri-Ludovic-Léon).
Vaux (Claude-Pierre-Georges).
Dubois-Mercé (Jean-Michel).
Lenhof (Charles-Alphonse).
Sire (Robert).
Baron (Abel-Roland-Jean).
Poussin (Roger-Georges).
Wagner (Jean-Léon-Jacques).
Boccanfuso (Georges-Joseph).
Bayard (Guy-Séraphin-Constant).
Garrido (Jean-Antoine).

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

Bommé (Arsène-Louis-Joseph).

Contrôleur de piste.

Jacques (Maurice-Léon-Henri).

Fusiliers de l'air.

Jankowski (Stéphan).
Poirel (Maurice-Pierre).
Guerpillon (René-Louis).
Serfaty (Charles).
Larminach (Roland).
Eyraud (Lucien-Antonin).
Servanton (André-Auguste).
Caron (Augustin-Donat).
Descrulhes (André-Clovis-Joseph).
Albin (Jean-Baptiste).

Canonnier et mitrailleur de l'artillerie de l'air.

Massenet (Léon).

Comptables.

Lefoul (Roger-Jean-René).
Robichon (Pierre-Gaston).
Taix (Louis-Emile).
Ragot (Frédéric-Auguste).
Mora (Mariano-Henri).
Lacombe (Lucien-Laurent).

Gérants de mess.

Verhamme (Albert-Adolphe).
Parachout (Maurice).
Bosc (Oswald).

Gendarmerie de l'air.

Berneau (Henri-Alexis).
Séchi (Léonard).

II. — Au grade d'adjudant

Les sergents-chefs:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

2e tour (choix). Decoin (Albert).
3e tour (choix). Duprat (Jean-Clément).
4e tour (ancienneté). Houben (Jean-Auguste), né le 16 juillet 1926.
1er tour (choix). Even (Raymond).
2e tour (choix). Provost (Eugène-Etienne).
3e tour (choix). Clerc (Georges-Frédéric).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.

Mitrailleurs.

3e tour (choix). Cuny (Jean-Marcel).
4e tour (ancienneté). Lombard (René), né le 30 janvier 1920.
1er tour (choix). Bonfils (Roger-Albert-Emile).
2e tour (choix). Rofidal (Yvan-Ghislain-Eugène).

Radiotélégraphistes en avion.

1er tour (choix). Tartaix (Paul-Henri).
2e tour (choix). Lalanne (Jean-Joseph).
3e tour (choix). Fert (Guy).
4e tour (ancienneté). Godillot (Gabriel), né le 11 janvier 1921.

Mécaniciens volants.

3e tour (choix). Sicart (Aimé-Maurice).
4e tour (ancienneté). Valy (René), né le 30 mars 1924.
1er tour (choix). Payet (Georges-Edouard).
2e tour (choix). Totet (René-Jean).
3e tour (choix). Capy (Armand-Jean).
4e tour (ancienneté). Bret (Georges), né le 8 septembre 1922.
1er tour (choix). Courderot (Etienne-Jean-François).
2e tour (choix). Bartoucl (Elie-Jean).

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens avion.

2e tour (choix). Jannin (Gilbert).
3e tour (choix). Riou (François Marc-Joseph).
4e tour (ancienneté). Frelin (Georges), né le 16 juillet 1919.
4e tour (choix). Roche (Victor).
2e tour (choix). Deirez (Jacques Henri).
3e tour (choix). Morel (Guy-François).
4e tour (ancienneté). Donval (Marcel), né le 3 janvier 1921.
4e tour (choix). Moreau (Jean-Fernand-Joseph).
2e tour (choix). Peyrin (René Alexis).
3e tour (choix). Labarrere (Alban-Georges-Paul).
4e tour (ancienneté). Soret (Emile), né le 31 mai 1919.
4e tour (choix). Darnis (André Jean).
2e tour (choix). Kien (Georges-Emmanuel).
3e tour (choix). Vallot (André Jean).
4e tour (ancienneté). Galy (Etienne), né le 17 janvier 1922.
4e tour (choix). Mouly (Marcel-Marius).
2e tour (choix). Moulet (Joachim Antoine).
3e tour (choix). Villegente (Pierre-André).
4e tour (ancienneté). Simon (Jean), né le 3 janvier 1922 (1).
4e tour (choix). Hakim (Georges).
2e tour (choix). Quaghebeur (Amédée-Charles).
3e tour (choix). Rocache (Gaston).
4e tour (ancienneté). Fruchart (Paul), né le 5 mars 1920.
4e tour (choix). Sard (Jean-Marcel-Félix).
2e tour (choix). Saget (Guy-Georges-Albert).
3e tour (choix). Blate (Georges-Louis).
4e tour (ancienneté). Oyhanonde (Jean), né le 8 mars 1921.
4e tour (choix). Berthier (Roland-Louis).
2e tour (choix). Le Louarn (Edmond).
3e tour (choix). Gellibert (Pierre-Anselme).
4e tour (ancienneté). Charbuy (Charles), né le 17 janvier 1917.

Mécaniciens armement.

2e tour (choix). Lamalle (Claude Arthur).
3e tour (choix). Marty (Jean-Justin-Marc).
4e tour (ancienneté). Raffaelli (Charles), né le 15 janvier 1914.
4e tour (choix). Taboulet (Louis).
2e tour (choix). Jannes (Jean).
3e tour (choix). Pale (Pierre-Georges).
4e tour (ancienneté). Lescour (Jean), né le 16 avril 1921.
4e tour (choix). Russier (Fernand-Paul).

Télémécaniciens.

3e tour (choix). Moreal (Bernard-André).
4e tour (ancienneté). Rataud (Paul), né le 9 avril 1921.
1er tour (choix). Monne (René-Joseph).
2e tour (choix). Ricquebourg (Marcel-Léopold).
3e tour (choix). Moison (Emile-Laurent-Robert).
4e tour (ancienneté). Meurice (Raymond), né le 16 mai 1921.
1er tour (choix). Mullatier (Roger-Gabriel).
2e tour (choix). Wenizo (Albert).
3e tour (choix). Prost (Jean-Emile).
4e tour (ancienneté). Daniel (Jacques), né le 26 août 1922.
1er tour (choix). Durig (Lucien-Henri-Louis).
2e tour (choix). Blondel (Roland).
3e tour (choix). Ducasse (Jacques).
4e tour (ancienneté). Somoneau (Jean), né le 28 septembre 1925.
1er tour (choix). Hoffmann (Guy Louis).
2e tour (choix). Eychenne (René).
3e tour (choix). Dupont (Lucien-Georges).
4e tour (ancienneté). Lafourcade (Pierre), né le 26 janvier 1925.
1er tour (choix). Napoléon (Charles-Louis).

Mécaniciens électriciens.

3e tour (choix). Pays (Jacques-Paul).
4e tour (ancienneté). Candiard (Marcel), né le 1er juillet 1920.

Mécaniciens équipement (bord et photo).

3e tour (choix). Dagorn (François-Marie).
4e tour (ancienneté). Corbier (André), né le 6 mars 1921.
1er tour (choix). Mauboussin (Roland-Jean).
2e tour (choix). Haudressy (Jean-Baptiste-François).
3e tour (choix). Dozol (Michel-Gérard).
4e tour (ancienneté). Tichadou (René), né le 11 février 1923.
1er tour (choix). Bonhomme (Francis-Germain).

Mécaniciens atelier (toutes sous-spécialités).

1er tour (choix). Bernolin (Jean-Antoine).
2e tour (choix). Oger (Bernard-Jean).
3e tour (choix). Perino (André).
4e tour (ancienneté). Artus (Pierre), né le 24 octobre 1917.
1er tour (choix). Pousaillé (Roger-Jules).
2e tour (choix). Wagner (Hermann-Albert).
3e tour (choix). Lesbarreres (Gérard).
4e tour (ancienneté). Vaucello (André), né le 31 mai 1919.
1er tour (choix). Brusset (René-Onésime-Marius).
2e tour (choix). Anselme (André-Georges-Clément).
3e tour (choix). Bergeon (René-Auguste).
4e tour (ancienneté). Courregelongue (Jean), né le 9 octobre 1920 (1).
1er tour (choix). Rabary (Henri-Germain).
2e tour (choix). Robin (Emile).
3e tour (choix). Desprez (Gilbert-Prosper).
4e tour (ancienneté). Saly (François), né le 25 juin 1923.
1er tour (choix). David (Paul-Pierre-Yves).
2e tour (choix). Wehrle (Jean Marie-Edouard).

c) *Corps du personnel non navigant du service général*

Infirmiers.

3e tour (choix). Guiseppi (Charles).
4e tour (ancienneté). Polack (Georges), né le 27 février 1922.
1er tour (choix). Bourlet (Emile-Alfred).

Moniteur d'éducation physique.

2e tour (choix). Allanic (Georges-François-Jules).

Exploitants des transmissions.

3e tour (choix). Laurent (Jean-Robert).
4e tour (ancienneté). Rolino (Yves), né le 18 février 1923.
1er tour (choix). Faure (Urbain).
2e tour (choix). Malle (Edouard-Gaston).
3e tour (choix). Jolivet (Maurice-Anthème).
4e tour (ancienneté). Brunel (Sadi), né le 7 mars 1923.
1er tour (choix). Incerti (René-Yvon-Jules).
2e tour (choix). Gouttefangeas (Albert-Benoît-Jean).
3e tour (choix). Poulmarc'h (François-Marie).
4e tour (ancienneté). Barbe (Pierre), né le 8 octobre 1923.

Musicien.

Lalau (Gaston-Georges).

Secrétaires d'état-major ou dactylographes.

2e tour (choix). Le Carn (Jean-Marie).
3e tour (choix). Justafré (Pierre-André-Maurice).
4e tour (ancienneté). Doidy (Georges), né le 5 janvier 1923 (1).
1er tour (choix). Cadudal (Mathurin-Louis).
2e tour (choix). Feydel (Georges).
3e tour (choix). Filliat (Jacques-Jean-Charles).
4e tour (ancienneté). Vincenti (Pierre), né le 6 mars 1919.
1er tour (choix). Thibaudin (Roger-Jean-Louis).
2e tour (choix). Broqua (Robert-René-Bernard).
3e tour (choix). Roumieux (Camille-André).
4e tour (ancienneté). Breffel (René), né le 23 octobre 1915.
1er tour (choix). Paris (Jean-Baptiste).
2e tour (choix). Llorens (Amédée-Etienne).
3e tour (choix). Galnon (Roger-André).
1e tour (ancienneté). Bonnemaison (Jean), né le 24 février 1921.
1er tour (choix). Meunier (Jacques).
2e tour (choix). Sarraille (Jean-Baptiste-Joseph).
3e tour (choix). Burckien (Désiré-Camille).
1e tour (ancienneté). Charron (Jean), né le 9 janvier 1915.
1er tour (choix). Maillard (Valentin-Jules-Fernand).
2e tour (choix). Degardin (Louis-Jules-Gustave).
3e tour (choix). Bohrer (Lucien Paul).
1e tour (ancienneté). Juillet (René), né le 22 novembre 1923.
1er tour (choix). Serafini (Pierre-Ange-Guy).
2e tour (choix). Soulier (Louis).
3e tour (choix). Doublan (Louis-Léopold-Félix).
1e tour (ancienneté). Narbonne (Maurice), né le 19 septembre 1921.
1er tour (choix). Ville (Serge-Edgard).
2e tour (choix). Ancel (Marcel).
3e tour (choix). Raffin (Antoine-Pierre-Marie).
4e tour (ancienneté). Noël (Arthur), né le 23 octobre 1923.
1er tour (choix). Angeli (Paul-Baptiste).
2e tour (choix). Delmotte (Pierre-Léon).
3e tour (choix). Gauthier (Raymond-Lucien-Henri).
4e tour (ancienneté). Toussaint (Maurice), né le 28 mai 1923.
1er tour (choix). Hyon (Jean-Raymond).
2e tour (choix). Brandou (Albert).
3e tour (choix). Labinski (François).
1e tour (ancienneté). Louvel (André), né le 2 mai 1922.
1er tour (choix). Guillard (Roger-Lucien).
2e tour (choix). Barbotin (Gaston-Emile).
3e tour (choix). Charbonnier (Joseph-Louis-Marcel).
1e tour (ancienneté). Martin (Jean), né le 18 janvier 1917.
1er tour (choix). Dauteloup (André-René-Francis).
2e tour (choix). Blanchet (Maurice).
3e tour (choix). Triollier (Jean).
1e tour (ancienneté). Arnaud (Roger), né le 7 septembre 1922.

Interprète.

3e tour (choix). Adam (Emile-André).
1e tour (ancienneté). Liste épuisée.

Chiffreurs.

1er tour (choix). Stadler (Constant-Emile).
2e tour (choix). Evene (Pierre).

Conducteurs ou surveillants de travaux.

3e tour (choix). Montet (Lucien-Simon-Guy).
1e tour (ancienneté). Taflet (Roland), né le 10 septembre 1923.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Contrôleur adjoint d'opérations aériennes.

1er tour (choix). Lemoigne (Jean-Louis-Marie).

Contrôleurs de piste.

3e tour (choix). Dagniac (Maurice-Jean).
4e tour (ancienneté). Bouvier (Henri), né le 5 septembre 1921.

Moniteurs au sol d'entraînement au P. S. V.

3e tour (choix). Cathala (Louis-Marcel).
4e tour (ancienneté). Bastoul (Claude), né le 1er juin 1924.

Fusiliers de l'air.

3e tour (choix). Aubery (Gens-Charles-Gabriel).
4e tour (ancienneté). Heitzmann (Armand), né le 19 août 1913.
1er tour (choix). Welfert (Jean-Pierre).
2e tour (choix). Marechal (Albert-Auguste-Paul).
3e tour (choix). Oléon (Marius).
4e tour (ancienneté). Vincent (Pierre), né le 6 décembre 1913.
1er tour (choix). Voinson (Georges-Auguste).
2e tour (choix). Blanchard (Roger-Henri-Auguste).
3e tour (choix). Roquefort (Maurice-Léopold).
4e tour (ancienneté). Hareng (André), né le 21 mai 1913
1er tour (choix). Venier (Marcel-Marius-Emile).
2e tour (choix). Touzeau (Martin)
3e tour (choix). Jacquier (Paul-Joseph).
4e tour (ancienneté). Gocele (Jean), né le 19 décembre 1916.
1er tour (choix). Gentilleau (Albert-Jean).
2e tour (choix). Bodry (Jean-Nicolas).

Comptables.

Les sergents-majors et sergents-chefs:

2e tour (choix). Labarre (Pierre-Louis-Léon).
3e tour (choix). Bernard (Jean-Marcel-Auguste).
4e tour (ancienneté). Gondolo (Ange), né le 26 janvier 1924.
1er tour (choix). Carpentier (Jean-Emile-Joseph).
2e tour (choix). Pierre (Roger).
3e tour (choix). Grignon (Jean-Joseph).
4e tour (ancienneté). Couturier (René), né le 21 juillet 1923.
1er tour (choix). Plantade (Yvon-Christian-Désiré).
2e tour (choix). Joulin (Fernand).
3e tour (choix). Thomas (René-Emile).
4e tour (ancienneté). Blanc (Jules), né le 7 avril 1925.
1er tour (choix). Coudroy (Paul).
2e tour (ancienneté). Tawani (Jean-Baptiste).

Les sergents-chefs:

Experts textiles et cuirs.

3e tour (choix). Vaquier (René-Robert).
4e tour (ancienneté). Brut (Abel), né le 19 novembre 1921.

Maître d'hôtel.

2e tour (choix). Carroy (Lucien-Georges).

Cuisiniers.

3e tour (choix). Berrerd (René-Louis).
4e tour (ancienneté). Bosse (Théophile), né le 6 juin 1923.

Gendarmerie de l'air.

Godefroy (Jules-Emile).
Bordez (Raymond-Marcel).
Semelin (Alexis).
Deschamps (Maurice-Jules-Albert).

III. — Au grade de sergent-major

Les sergents-chefs et sergents:

Comptables.

1er tour (choix). Le Goff (Louis-François).
2e tour (choix). Le Bour (Maurice).
3e tour (choix). Vigouroux (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté). Garnier (Serge), né le 4 décembre 1925 (1).
1er tour (choix). Defourneaux (Pierre).
2e tour (choix). Ballée (Robert-Pierre).
3e tour (choix). Damiens (Robert-Louis).
4e tour (ancienneté). Patron (Paul), né le 12 juillet 1923.
1er tour (choix). Tarrajat (Paul-Lucien-Désiré).
2e tour (choix). De Lavalette-Ferguson (Jean-André).
3e tour (choix). Proy (Georges).
4e tour (ancienneté). Schneider (Aimé), né le 31 mai 1922.
1er tour (choix). Giraut (Louis-Jean).
2e tour (choix). Audoin (Daniel-Pierre).
3e tour (choix). Estrade (Henri-Jean).
4e tour (ancienneté). Vinet (Marcel), né le 20 septembre 1923.
1er tour (choix). Hirat (Georges-Jean).
2e tour (choix). Burs (Jean-Baptiste).
3e tour (choix). Perraud (Michel-Roger).
4e tour (ancienneté). Rigout (Bernard), né le 7 septembre 1923.
1er tour (choix). Ferchaud (Auguste-Joseph-Armand).
2e tour (choix). Berthet (André).
3e tour (choix). Brunel (Jules-Michel-Joseph).
4e tour (ancienneté). Quentin (Paul), né le 29 mars 1922 (1).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

IV. — Au grade de sergent-chef

Les sergents:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

1er tour (choix). Lechelle (Germain-Michel).
2e tour (choix). Flamant (Yvan-Pierre-Paul).
3e tour (choix). Jaillet (Robert).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Liedet (Claude-Louis-Gérard).
2e tour (choix). Coste (Pierre-Michel).
3e tour (choix). Le Bihan (Pierre-Jacques-Marie).
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Despujols (Paul-Claude).

Mitrailleur.

2e tour (choix). Allemang (Pierre-Jacques-Joseph).

Radiotélégraphistes en avion.

3e tour (choix). Ledoux (Roland).
4e tour (ancienneté). Papoz (Joseph), né le 10 septembre 1921.
1er tour (choix). Cornec (René-Corentin-Marie).
2e tour (choix). Maujean (Serge-Emile-Victor).
3e tour (choix). Legris (Pierre-Paul).
4e tour (ancienneté). Segretin (Charles), né le 4 octobre 1928.
1er tour (choix). Lambert (Yvon).
2e tour (choix). Menant (Alain-André-René).
3e tour (choix). Mercier (Henri).
4e tour (ancienneté). Teste (Pierre), né le 27 août 1929.

Mécaniciens volants.

3e tour (choix). Fevre (Lucien-Fernand).
4e tour (ancienneté). Quantin (Raymond), né le 16 juin 1923
1er tour (choix). Dorothée (Robert-Albert).
2e tour (choix). Moreau (Robert-Marcel).
3e tour (choix). Roche (Bernard-Roger).
4e tour (ancienneté). Gallian (Florian), né le 29 février 1924.
1er tour (choix). Masdoumier (Fernand-Henri).
2e tour (choix). Astori (Jean-Pascal-Joseph).
3e tour (choix). Hébert (Lucien-Camille).
4e tour (ancienneté). Laxenaire (Marcel), né le 15 septembre 1925.
1er tour (choix). Cazalou (Jean-François).

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens avion.

3e tour (choix). Virault (Jacques-Claude).
4e tour (ancienneté). Gonon (Lucien), né le 17 février 1923
1er tour (choix). Mauguen (Roger-Jean).
3e tour (choix). Chometto (Georges-Victor).
3e tour (choix). Campredon (René-Jean-Jules).
4e tour (ancienneté). Balocho (Georges), né le 28 août 1925.
1er tour (choix). Ropars (François).
3e tour (choix). Thiedot (Louis-Marius).
3e tour (choix). Caer (Hervé-Guillaume).
4e tour (ancienneté). Bucherie (Raymond), né le 10 mars 1924.
1er tour (choix). Flevet (Roger-Albert).
2e tour (choix). Vigneron (Marcel-Jean).
3e tour (choix). Gardet (Jean-Pierre).
4e tour (ancienneté). Carre (Bernard), né le 12 juillet 1922
1er tour (choix). Duny (Jean-Roger).
2e tour (choix). Macchi (Pierre-Louis).
3e tour (choix). Blanchard (Francis-Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Michel (James), né le 9 février 1926.
1er tour (choix). Georges (Roger-René).
2e tour (choix). Schmitz (Pierre-Joseph).
3e tour (choix). Jupin (Louis-Marie-Victor).
4e tour (ancienneté). Reveillon (Roger), né le 3 avril 1925.
1er tour (choix). Bourdarias (Jean-Marie-Roger).
2e tour (choix). Beaujean (Rolland-Camille).
3e tour (choix). Pelligsier (Louis-Marius).
4e tour (ancienneté). Blochet (Robert), né le 15 janvier 1926.
1er tour (choix). Danjean (Roger-Lucien).
2e tour (choix). Masini (Etienne-Marcel).
3e tour (choix). Terrasson (Georges-Emile).
4e tour (ancienneté). Chatelet (Maurice), né le 19 avril 1926.
1er tour (choix). Courtois (Georges).
2e tour (choix). Campigli (Etienne).
3e tour (choix). Pottier (Jean-Georges-Louis).
4e tour (ancienneté). Moulin (Louis), né le 8 août 1925.
1er tour (choix). Lepot (Georges-Jean).
2e tour (choix). Gamet (André-Georges-Jean).
3e tour (choix). Calosso (Charles).
4e tour (ancienneté). Leduc (Henri), né le 26 janvier 1924.
1er tour (choix). Andriot (Bernard-Roger).
2e tour (choix). Caillard (Pierre-Ernest).
3e tour (choix). Herbomez (Robert).
4e tour (ancienneté). Ferrandin (Bernard), né le 11 février 1927.
1er tour (choix). Parisot (René-Emile-Robert).
2e tour (choix). Henrion (Robert-Georges).

3e tour (choix). Rouede (Jean-Paul).
4e tour (ancienneté). Chambon (André), né le 19 avril 1926.
4er tour (choix). Berthonneau (Marcel-Roger-Eugène).
2e tour (choix). Leclerc (Jacques-Jean-Julien).
3e tour (choix). Domange (Pierre-Louis).
4e tour (ancienneté). Bassani (Robert), né le 1er juin 1924.
1er tour (choix). Burdiat (Pierre).
2e tour (choix). Myroniuk (Dimitri).
3e tour (choix). Plessis (Michel-Julien).
4e tour (ancienneté). Louis (Serge), né le 9 juin 1926.
1er tour (choix). Piriou (Jean).
2e tour (choix). Landraud (Jean-Michel).
3e tour (choix). Bourgoin (Aimé-Jean).
4e tour (ancienneté). Orlandini (Jacques), né le 21 juillet 1926.
1er tour (choix). Marbec (Noël-Pierre).
2e tour (choix). Lesauvage (Claude).
3e tour (choix). Hervé (Guy-André).
4e tour (ancienneté). Frequelin (Roger), né le 12 mai 1925.
1er tour (choix). Bruillet (Georges-François).
2e tour (choix). Arroyo (Justin).
3e tour (choix). Vansebrouck (Jean-Georges-Arthur).
4e tour (ancienneté). Bret (Roland), né le 5 mars 1925.
1er tour (choix). Nivert (Emile-Lucien).
2e tour (choix). Labesse (Serge-Auguste).

Mécaniciens armement.

3e tour (choix). Froger (Emmanuel).
4e tour (ancienneté). Terrat (Jean), né le 7 septembre 1926.
1er tour (choix). Boyer (Marcel-Paul).
2e tour (choix). Soutera (Gaston-Pierre-Antoine).
3e tour (choix). Lemonier (Jean-Théodore-Joseph).
4e tour (ancienneté). Lucchesi (Roland), né le 25 juin 1924.
1er tour (choix). Tiercin (Charles).
2e tour (choix). Clap (Lucien-Emile).
3e tour (choix). Richard (Gaston-Louis-Léon).
4e tour (ancienneté). Daroux (Lucien), né le 15 février 1926.
1er tour (choix). Roux (Rémy-Fernand-Louis).
2e tour (choix). Miramond (Louis-Albert-Joseph).
3e tour (choix). Adinolfi (Georges-Vincent).
4e tour (ancienneté). Schibi (Jean), né le 16 novembre 1919.

Télémécaniciens.

2e tour (choix). Locquet (André-Hector).
3e tour (choix). Peschaud (Georges).
4e tour (ancienneté). Doumerc (Yves), né le 29 janvier 1926.
1er tour (choix). Huby (Louis).
2e tour (choix). Reckel (Serge).
3e tour (choix). Andrieu (Paul-Léon).
4e tour (ancienneté). De Girard (Roger), né le 10 septembre 1925.
1er tour (choix). Rondot (Michel-Henri).
2e tour (choix). Voarino (René).
3e tour (choix). Toulouse (Roger-Armand).
4e tour (ancienneté). Frere (Maurice), né le 27 septembre 1926.
1er tour (choix). Gicquel (Pierre-René).
2e tour (choix). Barçon (Claude-Louis).
3e tour (choix). Ancelin (René-Henri).
4e tour (ancienneté). Chabrillanges (Michel-Henri), né le 30 août 1922.
1er tour (choix). Ganz (André-Antoine).
2e tour (choix). Marquis (Maurice).
3e tour (choix). Barbier (Donatien).
4e tour (ancienneté). Marguin (Raymond), né le 23 avril 1927.
1er tour (choix). Albrand (Robert-Elie).
2e tour (choix). Delacroix (Robert).
3e tour (choix). Ruas (Maurice-Henri-Marius).
4e tour (ancienneté). Galand (Georges), né le 17 octobre 1923.
1er tour (choix). Muller (Pierre).
2e tour (choix). Pierson (André-Georges).
3e tour (choix). Sauzon (Paul-Louis).
4e tour (ancienneté). Madec (André), né le 9 décembre 1925.
1er tour (choix). Lassard (Jean-Michel).
2e tour (choix). Guillermin (Simon-Pierre).
3e tour (choix). Lemasson (Jean-Alfred).
4e tour (ancienneté). Levet (Emile), né le 21 juin 1925.
1er tour (choix). Verhaeghe (Jean-Yvon).
2e tour (choix). Fes'q (Gérard-Pierre-Charles).
3e tour (choix). Charles (Bernard-Joseph-Xavier).
4e tour (ancienneté). Picard (René), né le 31 mars 1925.
1er tour (choix). Houel (Jacques).
2e tour (choix). Roudeix (Pierre-Jean-Baptiste).
3e tour (choix). Laurent (Roger-Lucien).
4e tour (ancienneté). Berger (Lucien), né le 9 janvier 1927.
1er tour (choix). Philippon (Fernand-Moïse).
2e tour (choix). Jochum (Fernand).

Mécaniciens électriciens.

1er tour (choix). Cozic (Pierre-Félicien).
2e tour (choix). Berneau (Lucien-André).
3e tour (choix). Thouvenin (Roger-Camille).
4e tour (ancienneté). Morvan (Pierre), né le 23 août 1926 (1).
1er tour (choix). Naudin (Jacques-Bernard).
2e tour (choix). Bourgoin (Michel-Pierre).

Mécaniciens équipement (bord et photo).

1er tour (choix). Gauthereau (Jean-Lucien).
2e tour (choix). Le Guillou (Pierre-André).
3e tour (choix). Bellec (Yves).
4e tour (ancienneté). Boursiquot (Jacques), né le 6 novembre 1926.
1er tour (choix). Bertin (Michel-Charles).
2e tour (choix). Giustiniani (Pierre-Paul).
3e tour (choix). Orgueil (Roger-Eugène-Paul).
4e tour (ancienneté). Gabin (Raymond), né le 8 septembre 1924 (1).
1er tour (choix). Marladot (Francis).
2e tour (choix). Hivernet (Roger-Gustave).
3e tour (choix). Bernard (Auguste-Marius).
4e tour (ancienneté). Sartoretti (Albert), né le 7 décembre 1927.
1er tour (choix). Brunet (Gaston-Raymond-Léon).

Mécaniciens atelier (toutes sous-spécialités.)

3e tour (choix). Vilcoq (Christian).
4e tour (ancienneté). Bossy (Camille), né le 8 mars 1920.
1er tour (choix). Dujeu (René).
2e tour (choix). Thieulent (Claude-Roland).
3e tour (choix). Virantin (Roger-Noël).
4e tour (ancienneté). Bonaz (Emile), né le 13 août 1925.
1er tour (choix). Chauvet (Gilles-Marc).
2e tour (choix). Cailler (Robert-Maurice).
3e tour (choix). Sordo (Pierre).
4e tour (ancienneté). Grimal (Roger), né le 11 novembre 1926.
1er tour (choix). Viale (Roger-Léon-Joseph).
2e tour (choix). Colin (Lucien).
3e tour (choix). Bouquet (René-Charles).
4e tour (ancienneté). Nepper (René-Emilien), né le 2 mai 1924.
1er tour (choix). Simon (Yves-Pierre).
2e tour (choix). Bonhomme (Henri).
3e tour (choix). Dessay (Robert).
4e tour (ancienneté). Berthelot (Roger), né le 17 juillet 1926.
1er tour (choix). Fortier (Raymond-Charles).
2e tour (choix). Hack (Jean).
3e tour (choix). Brouzet (Louis-Laurent).
4e tour (ancienneté). Senechal (Jean), né le 20 janvier 1924.
1er tour (choix). Bullier (André).
2e tour (choix). Lascaux (Jean-Eugène).
3e tour (choix). Eugène-Auguste-François Jean.
4e tour (ancienneté). Verpillat (Marcel), né le 11 octobre 1924.
1er tour (choix). Clech (Jean-Guillaume).
2e tour (choix). Joigneau (Raymond).
3e tour (choix). Abbadie (André).
4e tour (ancienneté). Cattaert (Raymond), né le 2 janvier 1925.
1er tour (choix). Francais (Henri).
2e tour (choix). Moreau (Jean-Bernard-Marc).
3e tour (choix). Boiteau (Marcel-Ernest-Emile).
4e tour (ancienneté). Pellerin (Marcel), née le 30 octobre 1925.
1er tour (choix). Bollis (André-Jacques).
2e tour (choix). Cazalot (René-Charles).
3e tour (choix). Chery (Gilbert-Marcel).
4e tour (ancienneté). Legroux (Michel), né le 14 décembre 1926.
1er tour (choix). Delarue (Roland-Gabriel-Fernand).
2e tour (choix). Colin (Louis-Victor).
3e tour (choix). Amadei (Thomas).
4e tour (ancienneté). Mouiller (Jean), né le 28 novembre 1924.

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

Infirmiers.

1er tour (choix). Foyart (Serge-Robert).
2e tour (choix). Tartiveau (Marcel).
3e tour (choix). Ranciere (René-Georges-Louis).
4e tour (ancienneté). Dislaire (Fernand), né le 17 novembre 1924.

Moniteurs d'éducation physique.

3e tour (choix). Cœur (Georges).
4e tour (ancienneté). Gouriou (Guy), né le 24 mai 1924.
1er tour (choix). Tiemann (Christian-Jean-René).
2e tour (choix). Segas (Pierre-Adrien).
3e tour (choix). Catherine-Duchemin (Léon-Pierre-Michel).
4e tour (ancienneté). Laforge (André), né le 1er février 1926.

Exploitants des transmissions.

1er tour (choix). Duniau (Pierre-Germain-Eugène).
2e tour (choix). Charvet (Armand).
3e tour (choix). Gazeau (Armand).
4e tour (ancienneté). Detournay (Fernand), né le 11 janvier 1926.
1er tour (choix). Casalta (Joseph-Antoine).
2e tour (choix). Imbach (René-Henri).
3e tour (choix). Berlinguet (Marcel).
4e tour (ancienneté). Caron (Florent), né le 5 mars 1926.
1er tour (choix). Dopf (Fritz).
2e tour (choix). Petit (Gilbert).
3e tour (choix). Monlouis (Delphin-Berté).
4e tour (ancienneté). Boudin (Gilbert), né le 29 avril 1926.
1er tour (choix). Marechal (Jean).
2e tour (choix). Roudaut (André-Paul).
3e tour (choix). Deydier (André-Louis).
4e tour (ancienneté). Levallet (Jean), né le 21 avril 1926.
1er tour choix. Tinchant (Roger-Albert).

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

2e tour (choix). Breysse (Pierre-Albert).
3e tour (choix). Savary (Yves-Marcel).
4e tour (ancienneté). Desir (Roger), né le 25 novembre 1924.
1er tour (choix). Goetz (Raymond-Alfred).
2e tour (choix). Bécaud (François-Joseph).
3e tour (choix). Massoc (André-Camille).
4e tour (ancienneté). Zakas (Jean), né le 14 janvier 1922.
1er tour (choix). Michel (Louis-Jacques).

Musiciens.

Labrunerie (André-Gabriel).
Van Mullem (Pierre).

Secrétaires dactylographes.

3e tour (choix). Verdier (Joseph-François).
4e tour (ancienneté). Becret (Robert), né le 7 septembre 1926.
1er tour (choix). Lamarque-Choy (Fernand).
2e tour (choix). Pied (Renaud-Claude).
3e tour (choix). Sallin (Roger-Marcel).
4e tour (ancienneté). Garraud (Marcel), né le 20 janvier 1923.
1er tour (choix). Etienne (Roland-Charles).
2e tour (choix). David (Marc).
3e tour (choix). Batier (Jean).
4e tour (ancienneté). Valet (Bernard), né le 23 mai 1926.
1er tour (choix). Alberny (Henri-Victor-Joseph).
2e tour (choix). Avet (René-Alphonse).
3e tour (choix). Bouflet (Albert-Gabriel).
4e tour (ancienneté). Remy (Jean-Paul), né le 23 octobre 1925.
1er tour (choix). Menu (René).
2e tour (choix). Kulig (Cécilien).
3e tour (choix). Dufour (Jean-Lucien).
4e tour (ancienneté). Vigouroux (François), né le 4 décembre 1925.
1er tour (choix). Alignan (Louis-Charles).
2e tour (choix). Corail (Elie-André).
3e tour (choix). Fagard (Lucien-André).
4e tour (ancienneté). Personnic (Marcel), né le 7 décembre 1924.
1er tour (choix). Pierson (Roger-Louis-André).
2e tour (choix). Malavialle (Lucien).
3e tour (choix). Armengaud (Louis-François).
4e tour (ancienneté). Labbé (André), né le 28 août 1923.
1er tour (choix). Vaivre (Gaston-Paul-Henri).
2e tour (choix). Devin (Jean-Lucien).
3e tour (choix). Bollier (Noël-François).
4e tour (ancienneté). Hugot (Jacques), né le 28 avril 1928.
1er tour (choix). Bourliaud (Serge-Armand).
2e tour (choix). Challand (René).
3e tour (choix). Grégoire (Jean-Marie-Georges).
4e tour (ancienneté). Debenay (Guy), né le 10 septembre 1926.
1er tour (choix). Alsunard (Jean).
2e tour (choix). Pellecuer (Henri-Jean).
3e tour (choix). Sclavon (Constant-Emile).
4e tour (ancienneté). Menard (Joseph-Marcel), né le 18 août 1923.
1er tour (choix). Delrieu (Robert).
2e tour (choix). Mangematin (Joseph-Marcel).
3e tour (choix). Matruchot (Robert-Daniel).
4e tour (ancienneté). Arfeux (René), né le 22 octobre 1924.
1er tour (choix). Madliger (André-Jean).
2e tour (choix). Castanier (Jacques).
3e tour (choix). Maufrond (Roger).
4e tour (ancienneté). Panassie (Albert), né le 26 avril 1924.

Chiffreurs.

3e tour (choix). Habold (Pierre).
4e tour (ancienneté). Diamy (Roger), né le 4 mai 1926.
1er tour (choix). Grunchec (Robert).
2e tour (choix). Pesle (Bernard-Jean-Joseph).
3e tour (choix). Bernardin (Jacques).
4e tour (ancienneté). Faucheux (René), né le 5 février 1927.

Contrôleurs adjoints d'opérations aériennes.

1er tour (choix). Lentz (Gilbert-Léon).
2e tour (choix). Haug (Gaston).

Contrôleurs de piste.

2e tour (choix). Sornet (Robert).
3e tour (choix). Halley (Claude-Albert-Marcel).
4e tour (ancienneté). Bertrand (Pierre), né le 27 avril 1926.
1er tour (choix). Bonnet (Louis-Georges).

Météorologiste.

2e tour (choix). Desgrange (Henri-Camille).

Fusiliers de l'air.

1er tour (choix). Vasionchi (Auguste).
2e tour (choix). Briard (Raymond).
3e tour (choix). Pesqué (Raymond-Albert).
4e tour (ancienneté). Willo (Gaston), né le 30 septembre 1925.
1er tour (choix). Poiron (René-Jean).
2e tour (choix). Dufour (Auguste-René-Georges).
3e tour (choix). Siricix (Léon-Marius).
4e tour (ancienneté). Declemy (André), né le 24 mai 1920.
1er tour (choix). Charbonnier (Guy-Robert-Antoine).
2e tour (choix). Coquet (Jean-Guillaume).
3e tour (choix). Dutheil (Jean-Germain).
4e tour (ancienneté). Rousselle (Hubert), né le 8 avril 1924.
1er tour (choix). Ernest (Norbert-Constant).
2e tour (choix). Juza (Jacques).
3e tour (choix). Assie (René-Albert).
4e tour (ancienneté). Ancel (Pierre), né le 19 juin 1925.
1er tour (choix). Gaci (Gilbert-Georges-François).
2e tour (choix). Dutoit (Lucien-François).
3e tour (choix). Ries (René-Robert-André).
4e tour (ancienneté). Santori (Charles), né le 20 février 1925.
1er tour (choix). Le Bervet (André-Yves-Jean).
2e tour (choix). Mansencal (Jean).
3e tour (choix). Cassou-Debat (René-Albert).
4e tour (ancienneté). Birre (André), né le 8 avril 1922
1er tour (choix). Mas (Gabriel-Louis-André).
2e tour (choix). Batbedat (Pierre-Hubert).
3e tour (choix). Labarriere (Gaston).
4e tour (ancienneté). Gaurat (André), né le 25 mai 1922.

Canonnier et mitrailleur de l'artillerie de l'air.

3e tour (choix). Colin (Guy-Alexandre).
4e tour (ancienneté). Clamadieu (Baptiste-Jean), né le 23 juillet 1927.

Sécurité incendie.

3e tour (choix). Taulen (René-Louis).
4e tour (ancienneté). Le Flem (Yves), né le 22 juin 1922.
1er tour (choix). Racinou (Raoul).

Comptables.

2e tour (choix). Osvald (Eugène-Louis).
3e tour (choix). Hegly (Serge-Paul-Bernard).
4e tour (ancienneté). Quesada (Jean), né le 19 décembre 1924.
1er tour (choix). Coroller (Roger).
2e tour (choix). Verdier (Emile).
3e tour (choix). Jullien (Daniel-Alphonse-Henri).
4e tour (ancienneté). Regnault (Roger), né le 22 octobre 1926.
1er tour (choix). Jacquier (Albert-Pierre).
2e tour (choix). Cazenave (Gaston).
3e tour (choix). Bernard (Paul-Roger).
4e tour (ancienneté). Laforet (Jean), né le 2 décembre 1922.
1er tour (choix). Tendero (Roger).
2e tour (choix). Delhomme (Pierre-André).
3e tour (choix). Angelini (Hubert).
4e tour (ancienneté). Giraudet (René), né le 5 avril 1924.
1er tour (choix). Besson (Roger).
2e tour (choix). Guillaume (Claude-Joseph).
3e tour (choix). Baché (Georges-René).
4e tour (ancienneté). Lamy (Raymond), né le 2 avril 1925.

Maîtres d'hôtel.

3e tour (choix). Kuzma (Jean).
4e tour (ancienneté). Hamon (Jean), né le 8 janvier 1926.

Cuisinier.

2e tour (choix). Garraud (Maurice-Paul-Louis).

Gendarmerie de l'air.

Lamasse (Pierre-Auguste).
Joyeux (Louis-André-Marcel).
Olivier (Franc-Marceau).
Guillemin (Marcel-Paul).

Par décision en date du 29 août 1953, les spécialistes féminines de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrites au tableau d'avancement de l'année 1953, ou figurant sur les listes d'ancienneté, sont nommées à compter du 1er septembre 1953:

I. — A LA 2e CATÉGORIE

Les spécialistes de la 3e catégorie:

a) *Cadre du service de santé de l'air.*

1er tour (choix). Fobis (Irène-Félicie-Joséphine).
2e tour (choix). Meunier (Camille-Pauline).
3e tour (ancienneté). Marenger (Suzanne-Andrée).

b) *Cadre du service général.*

Service d'état-major et service administratif.

1er tour (choix). Pantallarisch (Josette-Odette), épouse Gendre.
2e tour (choix). Chétrit (Marie), épouse Paillassa.
3e tour (ancienneté). Carpentier (Andrée), veuve Esselin.
1er tour (choix). Ripoll (Marie-Louise), épouse Espine.
2e tour (choix). Sealelli (Renée-Alix).
3e tour (ancienneté). Bourcier (Aimée-Alberte-Fernande), épouse Leonetti.

Exploitation des transmissions.

2e tour (choix). Balester (Rose-Rufina).
3e tour (ancienneté). Filippi (Antoinette).
1er tour (choix). Porçu (Georgette), épouse Batreau.
2e tour (choix). Bergé (Françoise-Catherine).
3e tour (ancienneté). Butscha (Lucienne-Yvonne).
1er tour (choix). Ouzan (Marcelle).

II. — A LA 3e CATÉGORIE

Les spécialistes de la 4e catégorie:

Cadre du service général.

Service d'état-major et service administratif.

1er tour (choix). Gamet (Huguette-Eugénie), épouse de Vito-Santolo.
2e tour (ancienneté). Chantrau (Gilberte).
1er tour (choix). Millien (Marcelle).
2e tour (ancienneté). Sieber (Edwige), épouse Clave.
1er tour (choix). Seigneurin (Carmen-Odette-Raymonde).
2e tour (ancienneté). Dumas (Paulette).
1er tour (choix). Brood (Jenny-Angèle), épouse Lauxerrois.
2e tour (ancienneté). Moizan (Anne-Marie).

Exploitation des transmissions.

1er tour (choix). Bernard (Jacqueline-Louise-Marie), épouse Dudolignon.
2e tour (ancienneté). Puyraimond (Georgette), épouse Pierre.
1er tour (choix). Couturier (Jacqueline).
2e tour (ancienneté). Delsouc (Maria-Georgette).
1er tour (choix). Karre (Marie-Madeleine), épouse Richard.
2e tour (ancienneté). Blanchard (Colette).
1er tour (choix). Dromard (Georgette-Reine), épouse Pater.
2e tour (ancienneté). Guilbert (Madeleine-Mathilde).

III. — A LA 4e CATÉGORIE

Les spécialistes de la 5e catégorie:

Cadre du service général.

Service d'état-major et service administratif.

1er tour (choix). Bardet (Micheline).
2e tour (ancienneté). Bollereau (Odette-Louise).
3e tour (ancienneté). Rougny (Renée), épouse Thomas-Bourgneuf.
1er tour (choix). Dumolle (Maria-Paulette).
2e tour (ancienneté). Crozat (Yvette-Janine).
3e tour (ancienneté). Fourcaud (Simone-Ariette).
1er tour (choix). Malecot (Jeanine), épouse Le Bervet.
2e tour (ancienneté). Caujolle (Marie-Jeanne), épouse Guarino.
3e tour (ancienneté). Meyrand (Lydie-Louise).
1er tour (choix). Dezarnaud (Janine), épouse Conan.
2e tour (ancienneté). Gérard (Geneviève-Marie-Thérèse).
3e tour (ancienneté). Birou (Yvonne-Augusta), épouse Marchese.

Exploitation des transmissions.

1er tour (choix). Raccaglia (Marie-Dominique).
2e tour (ancienneté). Moinaux (Suzanne-Marie).
3e tour (ancienneté). Sarrazin (Bernadette), épouse Besson (1).
1er tour (choix). Barnay (Fabienne-Renée), épouse Lefeuvre.
2e tour (ancienneté). Lucas (Michelle), épouse Dubois.
3e tour (ancienneté). Dastugue (Henriette) (1).
1er tour (choix). Maugrion (Régine-Renée).
2e tour (ancienneté). Modange (Simone).
3e tour (ancienneté). Tatibouet (Danielle-Marie).

(1) Inscrite au tableau d'avancement.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Extrait des listes des tours de départ établi à la date du 1er juillet 1953.

(*Journal officiel* du 22 juillet 1953.)

NOTA. — Les dates figurant après les prénoms des officiers désignés indiquent la date de naissance des intéressés.

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;
2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

Infanterie.

TOUR NORMAL

Lieutenant-colonel.

Liste A.

M. Poirel (Auguste-Henri-Léon-Joseph-Calixte), 30 mai 1905, 5e région militaire.

Chef de bataillon.

M. Rollin (Pierre), 20 janvier 1909, F. F. A.

Capitaines.

Liste B.

MM.
Loriot (Gustave-Daniel-Alphonse), 3 novembre 1920, F. F. A.
Cordet (Francis-Henri-Auguste), 28 novembre 1921, 8e région militaire.
Barreau (Alexandre-Eugène-Aimé-Joseph), 11 octobre 1909, 9e région militaire.
Kappler (Henri-Adolphe), 26 avril 1914, F. F. A.
Kuntz (Jean-Eugène-Georges), 27 décembre 1919, 10e région militaire.
Rouy (Pierre-Emile-Georges), 14 juillet 1912, 8e région militaire.
Moullard de Vilmarest (Gaëtan-Marie-Joseph), 17 juillet 1917, 1re région militaire.
Van Merris (Jean-Paul-Emile-Alidor), 16 septembre 1912, 4e région militaire.
Lemarcis (Max-Joseph), 20 novembre 1915, 10e région militaire.
Outre (Robert-Gaston), 15 juin 1910, F. F. A.
Carre (Daniel-Gaston), 6 janvier 1914, Maroc.
Couget (Georges), 19 octobre 1919, F. F. A.
Boteculet (Gilbert-Pierre-Louis), 25 janvier 1911, 5e région militaire.

TOUR SPÉCIAL

Capitaine.

Liste A.

M. Cohendoz (Marcel-Maurice), 20 décembre 1908, 8e région militaire.

Lieutenant.

Liste A.

M. Tredan (Gustave-Eugène-Marie), 22 mai 1914, 6e région militaire.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenant-colonel.

Liste A.

M. Guth (Gaston-Louis), 15 octobre 1908, 1re région militaire.

Chef d'escadrons.

Liste A.

M. de Ferry (Christian-Marie-Henri), 11 février 1911.

Capitaines.

Liste A.

MM.
Couec (Jean-Louis), 28 janvier 1914, 3e région militaire.
Colombe (Jean-Félix-Adolphe), 30 juillet 1918, 1re région militaire.
Schliffer (Frédéric), 5 avril 1913, 11e région militaire.
Mermilliod (Jean-Michel-Marie), 2 décembre 1918, 6e région militaire.
Lagatdu (Maurice-Edouard-Alexandre), 31 décembre 1913, 10e région militaire.
Paradon (Ferdinand), 12 août 1909, 6e région militaire.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
Guillet de la Brosse (Alfred-Joseph-Marie), 18 avril 1921, 3e région militaire.
Hamel (Roger-Jean-Gustave), 4 septembre 1921, 3e région militaire.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
Roy (Bernard-Joseph), 5 juillet 1928, F. F. A.
Courtois (Michel-Yves-Marie-Joseph), 26 juillet 1928, 9e région militaire.
Adenot (Michel-Marie-Joseph-Jacques), 28 novembre 1926, 6e région militaire.
Meyer (Jacques-Ferdinand-Georges), 18 décembre 1923, 6e région militaire.
Brudieu (Paul-Serge-Noël-Vladimir), 12 décembre 1929, 1re région militaire.
Godron (Roger-Marie-André), 14 octobre 1927, F. F. A.
Duplantier (Paul-Marie-Albéric), 13 mai 1927, 8e région militaire.
Gossot (Jean-Marcel-Georges), 7 août 1929, F. F. A.
Parent (Claude-Marcel-Charles), 7 avril 1928, 10e région militaire.
Theas (Jacques-Jean-Cyprien-Francis), 30 octobre 1927, 2e région militaire.
Codet (Jacques-Jean-Numa), 21 février 1931, Maroc.
Grosjean (Henri-Georges-Marie), 30 avril 1927, F. F. A.
Buter (Dominique-Marie-Luc), 30 janvier 1929, F. F. A.
Guinard (Dominique-Philibert-Jacques-Marie-Aimé), 9 janvier 1930, 7e région militaire.
Bonnet de Paillerets (Dominique-François-Marie-Joseph), 3 juin 1930, 10e région militaire.
De Cotton (Pierre-François-Bertrand), 8 avril 1929, Maroc.
Nouan (Robert), 12 juillet 1930, 6e région militaire.
Thuilleaux (Jacques-Marcel-Paul), 13 août 1928, 6e région militaire.
Deneux (Gérard-André-Georges), 30 janvier 1927, 1re région militaire.
Aboudaram (Alex), 25 décembre 1928, 2e région militaire.
Jolly (Guy-René-Jacques), 5 mars 1927, Tunisie.
Roudeau (Claude-Mary-Guy), 5 juillet 1929, F. F. A.
Albinet (Jacques-Francis-Gabriel), 20 juillet 1929), 9e région militaire.
Le Cabec (Raymond-Jean-Yves), 29 mars 1916, 6e région militaire.
Raison (Charles-François), 28 septembre 1917, 6e région militaire.
Sanz (Max), 10 février 1917, F. F. A.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenant-colonel.

Liste A.

M. Courson (Paul-Joseph-Gabriel), 5 septembre 1905, 11e région militaire.

Chefs d'escadron.

Liste A.

MM.
Quinart (Jean-Félix-Ghislain), 29 novembre 1911, administration centrale.
Vaucher (Raymond-Jules), 1er février 1913, 1re région militaire.
Goussault (René-Edmond-Xavier-Napoléon), 2 septembre 1907, 1re région militaire.
Wener (Joseph-Hilaire), 14 janvier 1911, 1re région militaire.
Rio (Laurent-Alexis), 6 août 1906, 3e région militaire.

Capitaines.

Liste A.

MM.
Prevot (Guy-Elie-Charles), 1er mai 1921, 10e région militaire.
Guillot (Henry-Marie-James-Amélie), 23 juin 1914, 6e région militaire.
Antenat (Auguste), 7 août 1917, 6e région militaire.
Sauvagnac (Valentin-Justin), 1er avril 1913, 6e région militaire.
Dumoussaud (Pierre), 1er février 1915, F. F. A.
Courant (Jean-Marie-Alphonse), 8 décembre 1913, 9e région militaire.

Lieutenant.

M. Pillere (Paul-Jean-Léon), 23 avril 1927, 3e région militaire.

TOUR SPÉCIAL

Capitaine.

Liste A.

M. Purel (Pierre-Julien), 13 mai 1907, 6e région militaire

Sous-lieutenants.

Liste A.

M. Bataille (Francis-Louis-Jules), 4 mai 1926, F. F. A.

Train.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
Jouve (Paul-Antoine-Xavier), 11 septembre 1913, 9e région militaire.
Marcel (Etienne-Edmond), 30 janvier 1917, 5e région militaire.
Chauvin (Louis-René), 10 janvier 1918, 10e région militaire.
Largounez (Jean), 21 avril 1922, 4e région militaire.
Arrivat (Louis-Elie), 16 septembre 1914, 9e région militaire.

Lieutenants.

Liste B.

MM.
Benejean (Joseph-Denis), 12 juin 1923, F. F. A.
Noël (René), 7 août 1924, 6e région militaire.
Forand (Robert-Guy-Gérard), 8 février 1924, 10e région militaire.
Lecaillier (Gaston-Joseph-Octave), 8 avril 1912, F. F. A.
Du Tertre-Pelmarcq (Hubert-Marie-Joseph), 28 juillet 1918, 10e région militaire.
Tattevin (Yves-Marie-Georges), 11 novembre 1924, 8e région militaire.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
Rogliano (Léon-Jean), 3 mai 1914, 1re région militaire.
Loyal (Marcel-Ulysse), 14 décembre 1916, Maroc.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
Bourgeois (Marcel-Mary-Henri), 28 avril 1928, 10e région militaire.
Jolivet (Yves-Jean), 30 janvier 1926, F. F. A.
Naudin (Gaston-Léon-Roger-Alfred), 29 octobre 1930, 1re région militaire.
Grimbert (Lionel-Henri-René), 8 mars 1929, Maroc.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR NORMAL

Lieutenant.

Liste A.

M. Fourchon (Aimé-Jean-Marie-Joseph), 7 juillet 1913, 1re région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Lieutenants.

Liste A.

MM.
Rata (André-Marcel), 30 juillet 1919, 4e région militaire.
Lebaud (Roger-Justin-Auguste), 20 septembre 1911, 3e région militaire.

Sous-lieutenant.

Liste A.

Gauthier (Fernand-Emile-Alexandre), 21 janvier 1913, 2e région militaire.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

M. Ribart (Robert-Louis-Etienne), 16 juin 1916, 1re région militaire.

Liste B.

M. Meneteau (André), 22 décembre 1921, 10e région militaire.

Lieutenants,

Liste B.

MM.
Guillon (Jean-Marie-Francisque), 17 août 1922, 4e région militaire.
Vautrin (Michel-Eugène-Albert), 14 septembre 1923, 1re région militaire.
Roy (Gilbert-Louis-Camille), 12 mai 1923, 10e région militaire.
Monguillan (Louis-Frédéric-Yves), 16 avril 1926, 5e région militaire.
Pauget (Paul-Hippolyte), 20 janvier 1922, 10e région militaire.

Train.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenant.

Liste A.

M. Gruson (Julien-Maurice), 9 juillet 1914, 5e région militaire.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts dans leur corps d'origine à être mis en route à partir du 1er novembre 1953.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ne rejoindront pas leur corps d'origine à l'issue de leur permission mais se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er novembre 1953.

B. — Prescriptions particulières. — Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 20 septembre 1953, une liste nominative des officiers désignés indiquant l'adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission de départ colonial.

NOTA. — Sont rappelées aux chefs de corps les prescriptions de l'I. M. n° 22929 PM/IA du 16 mars 1950 (B. O. P. P. 1er trimestre 1950, pages 575 et 576) relatives à l'établissement et à l'envoi:

1° Des états nominatifs modèle 1;
2° Des états modèles E et E *bis*.

II. — RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE

Infanterie.

TOUR NORMAL

Capitaines,

Liste B.

MM.
De Tonnac de Villeneuve (Olivier), 2 septembre 1920, 10e région militaire.
Celerier (Julien-Charles), 9 novembre 1912, 10e région militaire.
Lombard (Robert-Léon-Charles), 8 janvier 1915, F. F. A.
Moneuse (René), 9 février 1922, 6e région militaire.
Russeil (Jacques-Francis-Georges), 6 février 1918, F. F. A.
Guivarch (Bernard), 29 septembre 1911, F. F. A.
Amalc (Albert-Joseph), 10 octobre 1919, 10e région militaire.
Michot (Jean-Auguste), 3 février 1921, 6e région militaire.
Le Saout (Hervé-Marie), 13 février 1921, 6e région militaire.
Valentin (Raymond-Albert), 26 février 1915, 9e région militaire.

Lieutenants,

Liste B.

MM.
Jandeau (Pierre-Joseph), 27 juillet 1916, 3e région militaire.
Rabot (Gilbert-Louis), 27 août 1925, 10e région militaire.
Demange (Maurice-Victor), 1er avril 1922, 1re région militaire.
Piccato (Léonce-Laurent-Michel), 11 février 1915, 9e région militaire.
Marchal (Joseph-Fernand), 14 février 1917, 6e région militaire.
Quirouard-Frileuse (Jean-Charles-Marie), 19 avril 1923, 3e région militaire.
Milien (Albert-Marie), 8 septembre 1921, Tunisie.
Dorignac (Jean-Albert-Bernard), 26 janvier 1920, 9e région militaire.
Rougemont (Georges-Albert), 28 avril 1910, 7e région militaire.
Bison (Georges-Clément-Ernest), 10 août 1919, 10e région militaire.

Sous-lieutenant.

Liste A.

M. de la Coussaye (Gérard-Eugène-Emmanuel), 31 juillet 1927, 1re région militaire.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenants,

Liste A.

MM.
De Belloy de Saint-Lienard (Yves-Gérard), 6 novembre 1929, F. F. A.
Sicard (Jean-Pierre), 6 juin 1926, F. F. A.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leurs chefs de corps de façon à avoir rejoint le 25 novembre 1953 Sidi-bel-Abbès (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'armée de l'infanterie), Oujda (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme blindée et cavalerie).

Affectés à compter de cette date au dépôt commun de la légion étrangère (D. C. L. E.) ou au 2e régiment étranger de cavalerie (2e R. E. C.) ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — Prescriptions particulières. — Le colonel commandant le D. C. L. E. et le colonel commandant le 2e R. E. C. adresseront sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 3 décembre 1953, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus qui auront respectivement rejoint le D. C. L. E. et le 2e R. E. C. le 30 novembre 1953.

III. — REGULARISATIONS

Sont également désignés pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

Infanterie.

Lieutenant-colonel.

M. Lacapelle (Jean-Michel-Marie), 13 octobre 1904, 6e région militaire.

Chef de bataillon.

MM.
Malaterre (René-Albert-Adrien-Ulysse), 12 novembre 1903, 5e région militaire.
Lajouanie (Etienne-Marie-Joseph-André), 13 octobre 1905, 9e région militaire.

Capitaines.

MM.
Mouterde (Jacques-Marie-François), 26 mars 1923, 1re région militaire.
Le Rest (René-Guillaume-Marie), 29 juillet 1914, 4e région militaire.
Rousselot (Pierre-Marie-Léon), 4 février 1922, 4e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Picard (Francis-Robert), 15 octobre 1913, F. F. A.
Delafond (Charles-Jean), 8 février 1923, 10e région militaire.
Nomura (Jacques-Pierre-Isam), 7 juin 1923, 10e région militaire.
Touya (Jean-Lucien-Maurice), 3 décembre 1924, 9e région militaire. (Au titre légion étrangère.)
Perrin (Robert), 9 avril 1917, 6e région militaire. (Au titre légion étrangère.)

Adjudant.

(Au tableau pour le grade de sous-lieutenant.)

M. Pietri (Nicolas), 14 octobre 1917, 1re région militaire.

Lieutenants.

(Servant sous le régime du décret du 7 février 1940.)

MM.
Aimeur Rabah, 4 décembre 1908, 7e région militaire.
Ben Youssef Abdelhamid ben Abdessiam, 18 mars 1927, Tunisie.
Bennager ben Saad ben Monte, 1921, Maroc.
Aghoutan Ali, 15 février 1908, Maroc.

Arme blindée et cavalerie.

Chef d'escadron.

M. Faivre d'Arcier (Jean-Marie-Michel-Antoine), 5 juin 1911, 2e région militaire.

Capitaines.

MM.
Boidot (Philippe-Marcel-Charles), 7 octobre 1925, 3e région militaire.
Deleplanque (Edmond-Victor-Louis), 12 août 1912, 5e région militaire.
Gauvain (Raymond-Joseph), 25 mars 1909, 10e région militaire.

Lafaye (Pierre-Jean-René), 4 juillet 1919, 10e région militaire.
Legrand (Raymond-Léon-Alphonse), 11 septembre 1909, Maroc.
De Marin de Montmarin (Jacques-Marie-Jean), 3 avril 1912, 1re région militaire.
Richard (André-Marcel), 28 avril 1914, 6e région militaire.
Ruols (Guy-Félix), 1er mai 1922, 1re région militaire.

Lieutenants.

M. Grange (Jean-Marie), 29 août 1922, F. F. A.

Artillerie.

Colonels.

MM.
Loiret (Joseph-René-Marie-Stanislas), 28 mai 1908, F. F. A.
Piroth (Jean-Charles-Clément), 14 août 1906, 1re région militaire.

Chefs d'escadron.

MM.
Clerc (Louis-Armand), 30 mars 1903, 4e région militaire.
Latry (Jean-Gérard), 26 novembre 1910, Maroc.

Capitaines.

MM.
Bigot (Jean-Ernest-Gabriel), 6 octobre 1920, F. F. A.
Branthonne (Edmond-René-Léon), 18 mars 1908, 2e région militaire.
Deal (Jean-Michel-Claude-Marie), 30 mai 1919, 1re région militaire.
Nivlet (Marcel-Alphonse), 28 décembre 1911, F. F. A.

Sous-lieutenants.

MM.
Aizier (Alain-Georges-Yves), 18 septembre 1927, 10e région militaire.
Galouzeau de Villepin (Henri-François-Augustin-Marie), 29 novembre 1929, 10e région militaire.
Jacob (Christian-Claude), 6 avril 1928, Maroc.
Marestin (Jacques-Pierre-Jean-Georges), 10 août 1927, Tunisie.
Morin (Yves-Louis-Joseph), 6 juin 1929, Tunisie.
Pechinot (Jean-Edmond-Gustave), 20 novembre 1930, Maroc.

Train.

Colonel.

M. Segonne (Jacques-Alfred-Jean-Georges), 2 juillet 1903, 1re région militaire.

Chef d'escadron.

M. Gaspard (Roger-Louis), 5 septembre 1905, 10e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Herrmann (Georges), 14 février 1911, 7e région militaire.
Leveque (Jean), 9 août 1907, Maroc.

Transmissions.

Lieutenant-colonel.

M. Blonde (Louis-Paul-Isaïe), 26 novembre 1812, 1re région militaire.

Chef de bataillon.

M. Barthoux (Gilbert-Louis-Armand), 22 mars 1909, 10e région militaire.

Capitaines

MM.
Malvy (Emmanuel-François-Henri-Camille), 10 février 1910, 10e région militaire.
Miraucourt (Robert-Louis), 28 mars 1912, 1re région militaire.
Lassalle (Pierre-Adrien-Henri), 25 juillet 1922, 1re région militaire.

Adjoints des services des matériels.

Subdivision « Transmissions »

Capitaine.

M. Lefort (Alexandre-Pierre-Yvon), 12 février 1906, 1re région militaire.

Sous-lieutenant.

M. Triebel (Charles), 13 juillet 1912, F. F. A.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Lieutenant.

M. Broudin (Goulven), 25 mai 1911, 5e région militaire.

Sous-lieutenant.

M. Robiquet (Albert-André), 12 février 1914, administration centrale.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

Lieutenants.

MM.
Jaulin (Albéric), 3 février 1921, 5e région militaire.
Cornemillot (Emile-Charles-Pierre), 20 septembre 1914, 10e région militaire.

Sous-lieutenant.

M. Cherfallot (Raymond-Théodore-Michel), 7 novembre 1924, 5e région militaire.

Artillerie.

Chef d'escadron.

M. Millot (Jean-Louis), 23 mai 1911, 5e région militaire.

Capitaines.

MM.
Castaignet (Bernard-Pierre), 22 août 1913, 5e région militaire.
Noemi (André-Louis-Clément), 3 juin 1917, 5e région militaire.
Toulouse (René-Georges), 8 novembre 1913, 5e région militaire.

Lieutenant.

M. Jeudi de Grissac (Jacques-Marie-Charles), 12 août 1915, 5e région militaire.

Sous-lieutenants.

MM.
Bommart (Daniel-Raymond-Marie), 11 avril 1926, 5e région militaire.
Michel (Elie-Julien), 24 mars 1927, 5e région militaire.
Pergola (Paul-Théodore), 12 mai 1926, 5e région militaire.
Yzyquel (Jean-Joseph-Louis), 19 janvier 1929, 5e région militaire.

Train.

Capitaine.

M. Lefebvre (Robert-Henri), 14 mars 1919, 5e région militaire.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Conditions à remplir par les secrétaires d'administration affectés à l'administration centrale du département des affaires économiques pour être titularisés dans les cadres des secrétaires d'administration.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires;

Vu les articles 15 et suivants du décret n° 50-237 du 26 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut commun des corps de secrétaires d'administration,

Arrêtent:

Art. 1er. — La titularisation dans les cadres des secrétaires d'administration stagiaires (catégorie « rédacteurs ») de l'administration centrale des affaires économiques ne pourra être prononcée avant que les intéressés aient subi avec succès les épreuves de l'examen de fin de stage prévu aux articles 15 et suivants du décret n° 50-237 du 20 février 1950. Ces épreuves sont organisées dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art. 2. — Sauf exception motivée, les épreuves de fin de stage visées à l'article précédent se déroulent au cours du dernier mois de stage imposé aux secrétaires rédacteurs.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques fixe la date des épreuves et nomme les membres du jury spécial dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 50-237 du 20 février 1950.

Art. 4. — Les épreuves de fin de stage comprennent:

1° La rédaction d'une note, ou d'un rapport, ou d'un compte rendu analytique, ou d'une lettre, après étude d'un dossier. Cette épreuve ne doit faire appel qu'aux seules connaissances théoriques figurant au programme des épreuves d'admissibilité et d'admission. Dans l'hypothèse où ce travail nécessiterait la connaissance de réglementations particulières, les dossiers mis à la disposition des candidats devront contenir toutes indications utiles et notamment communication des textes applicables en l'espèce.

Cette première épreuve se déroule en un temps déterminé par le jury d'après l'importance du dossier et porté à la connaissance des candidats au début de l'épreuve;

2° Le résumé oral d'une affaire administrative après étude d'un dossier et une interrogation sur cette affaire; durée totale de l'épreuve: quinze minutes;

3° Une interrogation orale sur les problèmes que pose l'intervention de l'Etat en matière économique (programme annexé, § A). Cette épreuve d'une durée totale de vingt minutes comprend un exposé oral fait en dix minutes après une préparation de trente minutes et une interrogation d'une durée de dix minutes;

4° Une interrogation d'une durée de dix minutes sur l'organisation administrative, selon le programme annexé au présent arrêté.

Art. 5. — Les candidats sont classés par ordre de mérite d'après les notes obtenues aux épreuves de fin de stage et d'après la note chiffrée attribuée aux stagiaires par application de l'article 16 du décret n° 50-237 du 20 février 1950. Ces notes sont affectées des coefficients ci-après:

	Coefficient
Epreuve écrite	3
Résumé oral	3
Exposé et interrogation sur l'intervention de l'Etat en matière économique	4
Interrogation sur l'organisation administrative	4
Note générale chiffrée du chef de service	6

Aucun candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 13 sur 20.

Art. 6. — Les candidats qui ont subi avec succès les épreuves de fin de stage sont titularisés au 1er échelon de la 2e classe de secrétaire d'administration, par arrêté du président du conseil et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Cette titularisation prend effet à compter de la fin de la période de stage.

Art. 7. — Les secrétaires rédacteurs stagiaires qui échouent aux épreuves d'admission peuvent, sur proposition du jury spécial, compte tenu de leurs notes générales chiffrées et d'examen, être autorisés, par décision du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, à effectuer un nouveau stage d'un an et à subir une seconde et dernière fois les épreuves d'admission.

Art. 8. — Les candidats définitivement refusés sont, soit réintégrés dans leur cadre d'origine, s'ils sont déjà fonctionnaires, soit licenciés.

Toutefois, sur leur demande, les candidats peuvent être titularisés dans le cadre des adjoints administratifs à compter du jour où ils ont été nommés secrétaires d'administration stagiaires.

Art. 9. — Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 septembre 1953.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques
et par délégation:
Le conseiller technique,
JOSEPH LÉGER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Conditions de perception de la taxe forfaitaire unique sur les vins dans le département de la Corse.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts et du directeur général des douanes et droits indirects;

Vu l'article 22 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu le code général des impôts,

Arrête:

Art. 1er. — Pour la perception de la taxe forfaitaire unique sur les vins, instituée par l'article 22 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951, sont applicables en Corse les dispositions des articles 443 à 458 et 466 du code général des impôts.

Les négociants en vins pourront, sur leur demande, et après autorisation de l'administration compétente, être placés sous le régime des marchands en gros prévu aux articles 483 à 500 du même code.

Art. 2. — Le directeur général des impôts et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 septembre 1953.

HENRI ULVER.

Nomination d'un commissaire du gouvernement auprès de la Compagnie française des matières colorantes.

Par arrêté en date du 7 septembre 1953, pris en application du décret n° 53-766 du 22 août 1953, M. Jean Echard, directeur des industries chimiques, a été nommé commissaire du gouvernement auprès de la Compagnie française des matières colorantes.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 3 septembre 1953, M. Feuche (André), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum d'un an auprès du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, en vue d'exercer les fonctions d'expert financier auprès du gouvernement du Viet-Nam à Saïgon.

Le présent arrêté a son effet à compter du 3 janvier 1953.

Par arrêté du 3 septembre 1953, M. Noury (Jean), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances, contrôleur des dépenses engagées de 1re classe, en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), en vue d'y exercer les fonctions d'inspecteur général des territoires occupés, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er avril 1951.

Par arrêté du 3 septembre 1953, M. Chevalier (Alphonse), adjoint administratif de 2e échelon à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum d'un an en qualité de secrétaire administratif stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat à l'air.

Le présent arrêté a son effet à compter du 12 avril 1953.

Par arrêté du 4 septembre 1953, sont nommés secrétaires rédacteurs d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, titularisés dans le grade correspondant et affectés, en cette qualité, aux directions ou services indiqués ci-après, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent:

MM. Tretare (Roger), comptabilité publique. Date d'effet: 15 février 1953.
Malary (Georges), Trésor. Date d'effet: 15 février 1953.
Heliot (Bruno), Imprimerie nationale. Date d'effet: 15 février 1953.
Lavau (Pierre), affaires générales. Date d'effet: 25 juillet 1953.
Durandeau (Pierre), Trésor. Date d'effet: 1er septembre 1953.
Renard (Charles), loterie nationale. Date d'effet: 1er septembre 1953.
Mlle Meyer (Monique), comptabilité publique. Date d'effet: 1er septembre 1953.
M. Le Corre (Jean), budget. Date d'effet: 1er septembre 1953.
Mlles Jabot (Claire), dette publique. Date d'effet: 1er septembre 1953.
Husson (Christiane), dette publique. Date d'effet: 1er septembre 1953.

Sont, à compter du 1er septembre 1953, nommés secrétaires comptables d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, titularisés dans le grade correspondant et affectés, en cette qualité, aux directions ou services indiqués ci-après, les secrétaires d'administration stagiaires dons les noms suivent:

Mme Decelle (Paulette), dépenses engagées.
MM. Sadorge (Pierre), personnel et matériel.
Quevillon (Henri), budget.

Mlle Tissier (Jeanne) et M. Duchateau (Pierre), secrétaire d'administration stagiaires, sont, à compter du 1er septembre 1953, nommés secrétaires rédacteurs d'administration de 2e classe, 1er échelon, à la cour des comptes et titularisés dans le grade correspondant.

Sont nommés secrétaires comptables d'administration de 2e classe, 1er échelon, à la cour des comptes et titularisés dans le grade correspondant, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent:

MM. Duchange (Michel). Date d'effet: 30 juin 1953.
Plantade (Jean). Date d'effet: 1er septembre 1953.

Par arrêté du 4 septembre 1953, M. Lhomme (Ernest), secrétaire d'administration de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère des finances, est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 1953, par application des dispositions de l'article 4 (1°) du code des pensions de retraite.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté en date du 3 septembre 1953, M. Bosch (Jean-Etienne-Roland), employé de bureau, 6e échelon, à la caisse des dépôts et consignations, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1953, pour exercer des fonctions à la trésorerie générale des Pyrénées-Orientales.

Contributions indirectes.

Par arrêté en date du 3 septembre 1953, a été autorisée la mise en service détaché:

Auprès de l'administration des contributions indirectes, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 novembre 1952, de M. Fabre (Amédée-François-Raymond), inspecteur de 1re classe des contributions diverses d'Algérie.

Auprès de l'administration des contributions diverses d'Algérie, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 octobre 1952, de M. Clopès (Hubert-Etienne-Antoine), inspecteur de 2e classe des contributions indirectes.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté en date du 3 septembre 1953, M. Bordes (Léon-Henri-Emile), inspecteur hors classe des douanes, en service détaché auprès de la préfecture du département du Nord pour exercer les fonctions d'économe au sanatorium départemental de Felleries-Liessies, a été maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er juin 1953.

Service des enquêtes économiques.

Par arrêté du 4 septembre 1953, M. Reysset (Bernard), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon du service des enquêtes économiques, est placé, sur sa demande, en service détaché pour une durée de trois ans à compter du 27 avril 1953 auprès du service des approvisionnements français aux Etats-Unis, pour y occuper l'emploi d'agent temporaire.

Services du Trésor.

Par arrêté en date du 3 septembre 1953, M. Allard (Pierre), agent de recouvrement du Trésor de 5e échelon, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1953, auprès de l'office public municipal d'habitations à loyer modéré de la ville d'Angers, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de receveur de cet organisme.

Par arrêté du 3 septembre 1953, M. Cueugniet (Maurice), agent de recouvrement du Trésor de 5e échelon, a été placé en service détaché en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de secrétaire général de la mairie de Chenove (Côte-d'Or), pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er juin 1953.

Par arrêté du 4 septembre 1953, M. Lamblin (François), commis principal du Trésor de 9e échelon, en service détaché auprès de l'office public d'habitations à loyer modéré du département de l'Aube, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de receveur spécial.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er avril 1953.

Par arrêté en date du 4 septembre 1953, M. Pourrut (René), chef de service du Trésor de 2e classe (2e échelon), a été placé en service détaché auprès du ministre de la justice pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er février 1953, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions d'économe à la direction de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 4 septembre 1953, M. Queroy (Lucien), chef de service du Trésor de 1re classe (1er échelon), en service détaché auprès de l'agence comptable des services industriels de l'armement, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er novembre 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 8 septembre 1953 portant affectation d'un inspecteur d'académie.

Par décret en date du 8 septembre 1953, M. Bonnet, inspecteur d'académie détaché au Cambodge, est nommé inspecteur d'académie des Ardennes (poste vacant) (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Le présent décret aura effet au 16 septembre 1953.

Règlement du brevet de technicien du secrétariat.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 25 juillet 1919 sur l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial;

Vu les lois du 4 août 1942 et du 4 octobre 1943 validées relatives à la délivrance de diplômes professionnels;

Vu le décret n° 52-178 du 19 février 1952 créant les brevets de technicien et fixant leurs dispositions générales;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue;

Sur le rapport du directeur de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Le brevet de technicien du secrétariat est délivré aux candidats ayant subi avec succès un examen dont le détail des épreuves et le programme sont déterminés par les règlements annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Les candidats doivent être âgés de dix-neuf ans au moins au 31 décembre de l'année durant laquelle ils se présentent. Aucune dispense d'âge ne pourra être accordée.

Art. 3. — Les candidats sont tenus de se faire inscrire deux mois au moins avant la date fixée pour l'examen à l'inspection principale de l'enseignement technique de leur académie.

Ils doivent déposer à cet effet:

Une demande d'inscription sur papier libre;

Trois enveloppes timbrées portant leur adresse et les pièces justificatives nécessaires.

Ils doivent acquitter un droit d'examen dont le montant et les modalités de payement sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement technique et du ministre du budget.

Art. 4. — Sont seuls admissibles aux épreuves écrites ou orales les candidats ayant obtenu une moyenne de 12/20 aux épreuves pratiques.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales de l'examen.

Art. 5. — Les titulaires du brevet professionnel de secrétaire et les titulaires du brevet d'enseignement commercial second degré (option secrétariat) peuvent, s'ils en font la demande, être dispensés des épreuves pratiques.

Ils s'inscrivent selon les conditions prévues à l'article 3 ci-dessus. Leur demande de dispense des épreuves pratiques accompagne leur demande d'inscription. Ils doivent y joindre en outre une copie certifiée conforme de leur diplôme.

Art. 6. — Les candidats dispensés des épreuves pratiques sont déclarés admis s'ils ont obtenu une moyenne de 10/20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Art. 7. — Toute note particulière inférieure à 5 peut entraîner l'élimination après délibération du jury.

Art. 8. — Après clôture de l'examen le jury dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats qui ont obtenu le brevet de technicien du secrétariat.

La mention bien est décernée aux candidats ayant obtenu une moyenne d'admission au moins égale à 14.

La mention très bien est décernée à ceux qui ont obtenu une moyenne d'admission au moins égale à 16.

Art. 9. — L'admissibilité aux épreuves écrites et orales est valable pour la session à laquelle elle a été obtenue et pour les deux sessions suivantes à condition que le candidat fasse la preuve soit qu'il a continué à être élève d'une école de secrétariat, soit qu'il a exercé la profession de secrétaire depuis son admissibilité.

Les candidats titulaires du brevet professionnel de secrétaire ou du brevet d'enseignement commercial second degré (option secrétariat) ne peuvent être dispensés des épreuves pratiques que pour trois sessions successives.

Art. 10. — Les titulaires du brevet de technicien du secrétariat peuvent postuler une mention complémentaire de secrétariat de direction.

Art. 11. — Les candidats à la mention complémentaire doivent:
1° Etre employés en qualité de secrétaire depuis deux ans au moins;
2° Etre titulaires du brevet de technicien du secrétariat depuis deux ans au moins;
3° Etre âgés de vingt-deux ans au moins au 31 décembre de l'année durant laquelle ils se présentent.
Aucune dispense ne peut être accordée.

Art. 12. — Les candidats sont tenus de se faire inscrire à l'inspection principale de leur académie six semaines au moins avant la date prévue pour l'examen.
Ils doivent déposer à cet effet:
Une demande d'inscription sur papier libre;
Deux enveloppes timbrées portant leur adresse;
La copie certifiée conforme du brevet de technicien du secrétariat ou de l'attestation s'ils n'ont pas encore retiré l'original;
Un ou plusieurs certificats de travail de nature à prouver qu'ils exercent la profession depuis deux ans au moins;
Un extrait de leur acte de naissance.

Art. 13. — La mention complémentaire est décernée aux candidats qui ont obtenu une moyenne de 10/20 pour les deux épreuves. La note attribuée à chacune des deux épreuves doit être au moins égale à 8.

Art. 14. — Une seule session est organisée chaque année pour chacun des deux examens.

Art. 15. — Pour le brevet de technicien du secrétariat et pour la mention complémentaire, la date précise de chaque session est fixée au moins trois mois à l'avance par le ministre chargé de l'enseignement technique.
Les compositions commencent le même jour et se poursuivent dans le même ordre dans toutes les académies où ces examens sont organisés.

Art. 16. — Tout candidat doit être porteur d'une carte d'identité avec photographie. Il est tenu de présenter cette carte à la demande d'un surveillant ou d'un membre du jury.

Art. 17. — Les diplômes de brevet de technicien du secrétariat et les mentions complémentaires sont signés par le recteur et, éventuellement, par le délégué du recteur à la présidence du jury.
Il est fait mention, sur le diplôme, de la langue étrangère sur laquelle le candidat a été examiné.

Art. 18. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juillet 1953.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Fixation du budget primitif de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris pour l'exercice 1953.

Par arrêté en date du 20 août 1953, le budget de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris pour l'exercice 1953 est arrêté, en recettes et en dépenses, à 173.179.000 F.

Suppression du brevet professionnel de secrétaire de direction.

Le ministre de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté du 15 décembre 1941 modifié par ceux du 21 janvier 1946, du 21 février 1949 et du 11 octobre 1949, créant neuf brevets professionnels et notamment celui de secrétaire de direction;
Vu l'arrêté du 24 juillet 1953 portant création du brevet de technicien de secrétariat;
La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue,

Arrête:

Article unique. — Le brevet professionnel de secrétaire de direction est supprimé à compter de la session de 1955.
Toutefois, à titre transitoire, une session exceptionnelle pourra être organisée en 1955 mais sera réservée exclusivement aux candidats qui auront subi sans succès les épreuves en 1954.

Fait à Paris, le 21 août 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Professorat privé d'enseignement ménager familial (1re partie).

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté du 4 mars 1953 portant règlement du professorat privé d'enseignement ménager familial (1re partie),
Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique et du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrêtent:

Art. 1er. — A titre transitoire, pour la session de 1953 seulement, pourront être autorisées à se présenter à l'examen pour l'obtention du diplôme privé de professeur d'enseignement ménager familial, 1re partie, les personnes âgées de vingt-deux ans au moins au 31 décembre de l'année de l'examen qui justifient, en outre, qu'elles ont exercé un enseignement pendant cent cinquante heures au moins, soit dans l'enseignement public, soit dans l'enseignement privé.

Art. 2. — Elles devront être titulaires de l'un des diplômes prévus à l'article 2 de l'arrêté du 4 mars susvisé.

Art. 3. — Aucune autre modification n'est apportée aux dispositions de l'arrêté du 4 mars 1953.

Art. 4. — La date d'ouverture de la session de 1953 du professorat privé d'enseignement ménager familial (1re partie) est reportée au lundi 16 novembre.
La date de clôture des inscriptions qui sont reçues au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 41, rue de Bellechasse, Paris (7e), est reportée au 16 septembre 1953.

Art. 5. — Le directeur général de l'enseignement technique et le directeur général de la population et de l'entr'aide sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 août 1953.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Pour le ministre de la santé publique et de la population,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES-BERNARD HERZOG.

Examen d'aptitude pour le recrutement des aides de laboratoire de l'enseignement du second degré et des écoles normales primaires d'instituteurs.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Vu l'article 14 du décret du 3 mars 1951 portant statut particulier du corps d'aides et d'aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du second degré;
Vu l'article 2 du décret du 7 juillet 1951 portant statut particulier des corps d'agents de service et d'aides de laboratoire des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'examen d'aptitude pour le recrutement des aides de laboratoire des établissements d'enseignement du second degré et des écoles normales comprend:
Une interrogation orale;
Trois épreuves pratiques portant sur le travail manuel, sur les sciences physiques et sur les sciences naturelles.
Le programme des épreuves sera fixé par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 2. — Le jury de l'examen d'aptitude pour le recrutement des aides de laboratoire est fixé comme suit:
Un inspecteur général, président;
Un professeur de sciences physiques;
Un professeur de sciences naturelles.
Lorsqu'un candidat relevant de la direction du premier degré sera appelé à subir les épreuves de l'examen le jury comportera en outre un professeur de sciences des écoles normales.

Art. 3. — L'inspecteur général, président du jury de l'examen d'aptitude pour le recrutement des aides de laboratoire, est désigné par le ministre.
Les membres du jury sont choisis, par le président, parmi les professeurs en fonction au chef-lieu de l'académie et de préférence chargés de la direction d'un laboratoire.

Art. 4. — L'examen a lieu une fois par an à une date fixée pour chaque académie par le président du jury et annoncée un mois à l'avance.
L'examen se déroulera au chef-lieu de l'académie où des candidats seront inscrits pour subir les épreuves.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 3 mars 1951 seuls les garçons de laboratoire ayant exercé pendant deux ans en cette qualité peuvent se présenter aux épreuves de l'examen d'aptitude pour le recrutement des aides de laboratoire.

Les candidats devront adresser leur demande au recteur de l'académie.

Cette demande devra être accompagnée d'une notice individuelle portant l'avis des supérieurs hiérarchiques du candidat et l'avis du professeur chargé de la direction du laboratoire où le candidat a effectué son stage.

Art. 6. — La durée des épreuves est fixée comme suit:

Interrogation orale:

Sciences physiques. — Durée: quinze minutes. Coefficient: 1.
Sciences naturelles. — Durée: quinze minutes. Coefficient: 1.

Epreuves pratiques:

Sciences physiques. — Coefficient: 1.
Sciences naturelles. — Coefficient: 1.
Travail pratique. — Coefficient: 1.

La durée des épreuves pratiques dépendra du sujet proposé aux candidats, et la note attribuée tiendra compte de la rapidité d'exécution.

Pour l'épreuve de travail manuel, la note 6 sera éliminatoire.

Art. 7. — Chaque jury dresse et proclame la liste des candidats qu'il propose pour l'admission.

Une commission nationale présidée par le directeur général de l'enseignement du second degré, composée d'inspecteurs généraux de l'enseignement du second degré, d'un inspecteur général de l'enseignement du premier degré (sciences physiques et sciences naturelles) et de l'administrateur civil, chef du 5e bureau de l'enseignement du second degré, établit par ordre de mérite une liste d'aptitude aux fonctions d'aides de laboratoire.

Cette liste est publiée au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Art. 8. — Les candidats admis à l'examen figurant sur la liste d'aptitude seront nommés au fur et à mesure des vacances de postes et dans l'ordre de leur inscription.

Art. 9. — Le directeur de la fonction publique, le directeur général de l'enseignement du second degré et le directeur général de l'enseignement du premier degré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 septembre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Création de commissions administratives paritaires au centre national de la recherche scientifique.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, modifiée par les lois n° 48-1487 du 14 septembre 1948 et n° 52-304 du 12 mars 1952 et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950 et n° 50-834 du 11 juillet 1950 et notamment l'article 2;

Vu les arrêtés interministériels des 18 mars 1949 et 16 mai 1949 créant des commissions administratives paritaires au centre national de la recherche scientifique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les arrêtés interministériels des 18 mars 1949 et 16 mai 1949 créant des commissions administratives paritaires au centre national de la recherche scientifique, sont abrogés et remplacés par les dispositions ci-après.

Art. 2. — Il est créé au centre national de la recherche scientifique trois commissions administratives paritaires pour le personnel titulaire des laboratoires et services du centre national de la recherche scientifique concernant les agents désignés ci-après:

1° Contremaîtres et dessinateurs d'études (cadre spécial);
2° Personnel de bureau;
3° Personnel de service.

Art. 3. — Les commissions sont placées auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique qui en assure la présidence par lui-même ou son représentant.

Leur composition est fixée comme suit:

Commission paritaire n° 1.

a) Représentants de l'administration: un membre titulaire, un membre suppléant;
b) Représentants du personnel: un membre titulaire, un membre suppléant.

Commission paritaire n° 2.

a) Représentants de l'administration: un membre titulaire, un membre suppléant;
b) Représentants du personnel: un membre titulaire, un membre suppléant.

Commission paritaire n° 3.

a) Représentants de l'administration: deux membres titulaires, deux membres suppléants;
b) Représentants du personnel: deux membres titulaires, deux membres suppléants.

Art. 4. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions paritaires visées aux articles précédents sera fixée par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 5. — Le directeur du centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 septembre 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 juin 1953, le tableau d'avancement de la 1re classe des agents supérieurs, pour l'année 1953, est fixé comme suit:

1 M. Majault.	5 M. Sarradet.	9 M. Boisselier.
2 Mme Folliot.	6 M. Lacampagne.	10 Mlle Ourliac.
3 M. Barachin.	7 Mme Mas.	11 Mlle Litoux.
4 M. Boulogne.	8 M. Delorme.	12 Mme Lecœur.

Le tableau d'avancement de la 2e classe des agents supérieurs fera l'objet d'un arrêté ultérieur complémentaire,

Par arrêté du 20 juillet 1953, les agents supérieurs dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de classe de 1953, sont nommés à la 1re classe:

A compter du 1er janvier 1953: M. Majault (Joseph), Mme Folliot (Louise).

A compter du 11 avril 1953: M. Barachin (François).

A compter du 1er mai 1953: M. Boulogne (André).

A compter du 1er juillet 1953: M. Sarradet (Max).

Par arrêté du 3 septembre 1953, Mme Bierry, née Guery (Jacqueline), adjoint administratif (1e échelon) au ministère de l'éducation nationale, est détachée pour exercer les fonctions de sténodactylographe (4e échelon) à l'annexe du lycée Henri-IV, à Montgeron (Seine-et-Oise), pendant une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953.

Par arrêté du 4 septembre 1953, les secrétaires d'administration dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de classe pour 1953, sont nommés:

Secrétaires d'administration de classe principale,

A compter du 16 août 1953: Mme Perrier (Charlotte).

A compter du 16 septembre 1953: Mlle Berlyn (Pierrette), détachée.

Secrétaires d'administration de 1re classe.

A compter du 16 juillet 1953: Mlle Perret (Pierrette), Mlle Bost (Janine).

A compter du 16 septembre 1953: M. Salomon (Jean-Claude), détaché.

Par arrêté du 4 septembre 1953, la démission offerte par Mme Strawinsky, née Bloudlat (Marie-Françoise), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'éducation nationale, est acceptée à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté du 4 septembre 1953, M. Colombani (Cyprien), secrétaire d'administration principal (3e échelon), est mis à la retraite pour ancienneté d'âge et de service, à compter du 26 septembre 1953.

Par arrêté du 4 septembre 1953, Mme Grandry, née Peress (Raymonde), secrétaire d'administration de 1re classe (2e échelon) au ministère de l'éducation nationale, est détachée dans les fonctions d'adjoint des services économiques de 1re classe (1er échelon) au centre d'apprentissage Jules-Ferry, à Cannes, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952.

Archives de France.

Par arrêté du 4 septembre 1953, le détachement d'office de M. Maurice Durand-Barthez, archiviste en chef des départements (1e classe) auprès du ministère de la justice, en qualité de chef de service des archives (1re classe) est renouvelé pour une durée de dix-huit mois, du 1er octobre 1952 au 31 mars 1954 inclus.

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école d'électricité industrielle de Paris (école Charliat), établissement reconnu par l'Etat, 1 *bis*, passage Duhesme, à Paris (18e), ayant obtenu, à la session de juin 1953, le diplôme d'ingénieur électricien.

(Décision ministérielle du 4 août 1953.)

Fosse (Jacques).
Boutelant (Paul).
Florentin (Jean).
Campagne (Georges).
Fortin (Jean).
Culerier (Claude) } *ex æquo.*
Simonnet (Jacques) }
Caubert (Jean).
Noto (Joseph).
Roboâam (Jacques).
Perron (Daniel).
Le Loet (Charles) } *ex æquo.*
Marchand (Jacques) }
Delattre (Jean).
Fruget (Pierre).
Thibaud (Jean).
Lemarquand (Pierre).
Gerard (Etienne).
Fichet (Georges) } *ex æquo.*
Boehler (Claude) }
Basuyau (Raymond).
Genty (Jacques).
Miranda (Jean-Jacques).
Sonnet (Gérard).
Maffre (Jacques).
Mariani (Maurice).
Gilon (Daniel), rappel promotion 1952.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification de l'arrêté du 28 juin 1951 déterminant le contingent et les conditions d'importation, en exemption des droits de douane, des graines de lin de semences (n° ex 112 F du tarif des douanes).

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 28 juin 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 28 juin 1951 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Le contingent de graines de lin de semences (n° ex 112 F du tarif des douanes) admissible en exemption des droits de douane est fixé à:

« 20.000 quintaux bruts pour le deuxième semestre 1953.
« 80.000 quintaux bruts pour le premier semestre 1954 ».

Art. 2. — Le troisième alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 28 juin 1951 est ainsi modifié:

« Les certificats d'exonération seront valables:

« 1° Jusqu'au 31 décembre 1953 pour l'importation des 20.000 quintaux bruts afférents au deuxième semestre 1953;
« 2° Jusqu'au 30 juin 1954 pour l'importation des 80.000 quintaux bruts afférents au 1er semestre 1954 ».
(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur de la production agricole, l'inspecteur général chef du service de la répression des fraudes et le chef du service des relations extérieures sont chargés, chacun en ce qui le concerne et en accord avec le directeur général des douanes et droits indirects, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 août 1953.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 17 août 1953, une régie d'avances est instituée auprès du service technique des bases aériennes pour le payement des dépenses suivantes:

Salaires et accessoires de salaires;

Avances sur frais de déplacement lorsque le règlement des avances ne peut être assuré avant le départ en mission ou en tournée selon la procédure de l'ordonnancement préalable;

Frais de déplacement lorsqu'il n'a pas été consenti d'avances sur ces frais;

Menues dépenses de fonctionnement et dépenses de matériel urgentes dont le montant ne dépasse pas la limite autorisée pour les achats sur simple facture ou mémoire.

Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à un million cinq cent mille francs.

Il en sera justifié dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par le décret n° 51-135 du 5 février 1951.

Le régisseur, nommé par arrêté du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile, est assujetti à un cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité. Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Les arrêtés en date des 22 juin 1945, 7 décembre 1946, 3 mars 1948 et 25 septembre 1951 sont abrogés.

Délivrance et retrait de licences d'agence de voyages.

La licence d'agence de voyages n° 329 a été délivrée par arrêté du 25 août 1953 à Mlle Labranque (Marie-Pierre), pour la société « Riss-Voyages », 68, avenue des Champs-Elysées, à Paris.

D'autre part, par arrêtés du 25 août 1953, les licences d'agence de voyages suivantes ont été retirées à:

M. Albert Diebolt, pour l'agence « Cox's-Shipping Agency (France) limited », 20, boulevard d'Athènes, à Marseille (licence n° 119).

M. Mitchell (Frédérick), pour la société « Pickfords », à Paris, 8, rue de la Paix (licence n° 61).

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 4 août 1953, en application de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, relative aux candidats aux fonctions publiques empêchés d'y accéder par suite d'événements de guerre, les dispositions des arrêtés portant intégration dans le corps des contrôleurs de la navigation aérienne sont annulées en ce qui concerne les fonctionnaires ci-après désignés et remplacées par les suivantes:

En exécution de l'article 50 (1°) du décret n° 48-970 du 7 juin 1948, relatif aux statuts particuliers des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes, les agents dont les noms suivent sont intégrés, à dater du 1er janvier 1948 dans le corps des contrôleurs de la navigation aérienne du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

1° CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 2e échelon.

MM. Deschandol (Arsène). Ancienneté dans l'échelon: 1er août 1947. Ancienneté dans le grade: 2 ans 5 mois.

M. Perney (Jean). Ancienneté dans l'échelon: 19 août 1947. Ancienneté dans le grade: 2 ans 4 mois 12 jours.

M. Blondeau (Marcel), Ancienneté dans l'échelon: 1er novembre 1947. Ancienneté dans le grade: 1 an 2 mois.

MM. Lespes (Jean-Baptiste), de Caro (Emmanuel). Ancienneté dans l'échelon: 1er janvier 1948. Ancienneté dans le grade: 2 ans.

De 4e échelon.

M. Baron (Laurent). Ancienneté dans l'échelon: 18 mai 1947. Ancienneté dans le grade: 6 ans 7 mois 13 jours.

MM. Rousseau (Jean-Pierre), Decise (Marcel), Guiborel (Joseph), Kersale (Jean). Ancienneté dans l'échelon: 1er janvier 1948. Ancienneté dans le grade: 6 ans.

2° CONTRÔLEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 3e échelon.

M. Liegeon (Roger). Ancienneté dans l'échelon: 22 mai 1946. Ancienneté dans le grade: 5 ans 7 mois 9 jours.

M. Muller (Paul). Ancienneté dans l'échelon: 16 juillet 1947. Ancienneté dans le grade: 4 ans 5 mois 15 jours.

De 6e échelon.

MM. Maillier-Gaste (Jean), Ducos (Guy), Rougy (François), Hellegouarch (Marcel). Ancienneté dans l'échelon: 1er janvier 1948. Ancienneté dans le grade: 10 ans.

La durée des services militaires restant à utiliser pour l'avancement des intéressés est ainsi fixée:

MM. Biondeau (Marcel), 1 mois 17 jours.

Muller (Paul), 1 an 6 mois 7 jours.

Maillier-Gaste (Jean), 3 mois 22 jours.

Ducos (Guy), 4 ans 2 mois 12 jours (majoration loi du 6 août 1948).

Les fonctionnaires qui font l'objet de l'intégration ci-dessus sont promus aux échelons supérieurs de leur grade à compter des dates suivantes:

1° CONTROLEURS PRINCIPAUX DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

NOMS ET PRÉNOMS — Services militaires restant à utiliser.	ÉCHELONS, DATES DE PROMOTIONS, SERVICES MILITAIRES UTILISÉS			
	3e échelon.	4e échelon.	5e échelon.	6e échelon.
MM.				
Deschandol (Arsène)	1er août 1949.	1er août 1951.	1er août 1953.	
Perney (Jean)	19 août 1949.	19 août 1951.	19 août 1953.	
Biondeau (Marcel), 1 mois, 17 jours	14 octobre 1949, 1 mois 17 jours.	14 octobre 1951.	14 octobre 1953.	
Lespes (Jean-Baptiste)	1er janvier 1950.	1er janvier 1952.		
De Caro (Emmanuel)	1er janvier 1950.	1er janvier 1952.		
Baron (Laurent)			18 mai 1949.	18 mai 1951.
Rousseau (J.-P.)			1er janvier 1950.	1er janvier 1952.
Decise (Marcel)			1er janvier 1950.	1er janvier 1952.
Guiborel (Joseph)			1er janvier 1950.	1er janvier 1952.
Kersale (Jean)			1er janvier 1950.	1er janvier 1952.

2° CONTROLEURS DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

NOMS ET PRÉNOMS — Services militaires restant à utiliser.	ÉCHELONS, DATES DE PROMOTIONS, SERVICES MILITAIRES UTILISÉS		
	4e échelon.	5e échelon.	6e échelon.
MM.			
Liégeon (Roger)	22 mai 1948.	22 mai 1950.	22 mai 1952.
Muller (Paul), 1 an 6 mois 7 jours	9 janvier 1948, 1 an 6 mois 7 jours.	9 janvier 1950.	9 janvier 1952.

Les dispositions qui précèdent ne pourront avoir d'effet antérieurement au 1er janvier 1948.
Toutes dispositions antérieures contraires concernant les fonctionnaires qui font l'objet du présent arrêté sont annulées.

Par arrêté en date du 4 août 1953, en application de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux fonctions publiques empêchés d'y accéder par suite d'événements de guerre, la situation des fonctionnaires ci-après désignés, reconnus bénéficiaires de ladite ordonnance, est modifiée ainsi qu'il suit:

I. — DANS LE GRADE DE COMMANDANT D'AÉRODROME ADJOINT

La date de titularisation de M. Pradet (Marcel) dans la 4e classe du grade de commandant d'aérodrome adjoint est fixée au 1er mai 1947, ancienneté reportée au 1er novembre 1946 — six mois de stage — effet pécuniaire du 1er mai 1947.

Compte tenu de sa période d'empêchement, l'ancienneté de M. Pradet dans la 4e classe de son grade est reportée au 16 août 1945 (services militaires restant à utiliser: 2 ans 9 mois 23 jours).

L'intéressé est nommé:

Commandant d'aérodrome adjoint de 3e classe du 16 août 1946 compte tenu d'un an de services civils et d'un an de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an 9 mois 23 jours).

Commandant d'aérodrome adjoint de 2e classe du 1er janvier 1947, compte tenu de 4 mois et 15 jours de services civils et d'un an 7 mois et 15 jours de services militaires (services militaires restant à utiliser: 2 mois 8 jours).

Commandant d'aérodrome adjoint de 1re classe du 23 octobre 1948, compte tenu d'un an 9 mois et 22 jours de services civils et de 2 mois et 8 jours de services militaires (services militaires épuisés).

Ces nominations n'auront pas d'effet pécuniaire antérieurement au 1er mai 1947.

II. — DANS LE GRADE D'OPÉRATEUR RADIOÉLECTRICIEN

1) *Application des dispositions de l'article 12 de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945.*

M. Rousseau (Jean-Pierre) est reclassé opérateur radioélectricien principal de 3e classe à compter du 8 novembre 1945 (effet pécuniaire de cette date).

2) *Fonctionnaires reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 15 décembre 1941.*

La titularisation dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire des fonctionnaires dont les noms suivent est fixée aux dates ci-après:

MM. Decise (Marcel) et Guiborel (Joseph) au 1er octobre 1946, ancienneté reportée au 1er octobre 1945. Un an de stage — effet pécuniaire du 1er octobre 1946.

M. Kersale (Jean) au 1er décembre 1946, ancienneté reportée au 1er décembre 1945, un an de stage, effet pécuniaire du 1er décembre 1946.

MM. Deschandol (Arsène) et Rivière (René), au 1er avril 1947, ancienneté reportée au 1er avril 1946, un an de stage, effet pécuniaire du 1er avril 1947.

Compte tenu de leur période d'empêchement, l'ancienneté de MM. Decise (Marcel) et Guiborel (Joseph), Kersale (Jean), Deschandol (Arsène) et Rivière (René) dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire est reportée au 15 décembre 1941 (effet pécuniaire mêmes dates que ci-dessus).

3) *Fonctionnaires reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 1er septembre 1942.*

La date de titularisation dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire des fonctionnaires dont les noms suivent est fixée aux dates ci-après:

M. Baron (Laurent), au 10 décembre 1946, ancienneté reportée au 10 décembre 1945, un an de stage, effet pécuniaire du 10 décembre 1946.

M. Perney (Jean), au 1er octobre 1947, ancienneté reportée au 1er avril 1947, six mois de stage, effet pécuniaire du 1er octobre 1947.

Compte tenu de leur période d'empêchement, l'ancienneté de MM. Baron (Laurent) et Perney (Jean) dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire, est reportée au 1er septembre 1942 (effet pécuniaire mêmes dates que ci-dessus).

4) *Fonctionnaires reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 15 juin 1943.*

La date de titularisation dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire des fonctionnaires dont les noms suivent est fixée aux dates ci-après:

M. Fernbach (René), au 15 décembre 1943, ancienneté reportée au 15 juin 1943, six mois de stage, effet pécuniaire du 15 juin 1946, date d'entrée de l'intéressé dans l'administration.

M. Dacq (Gaston), au 1er mai 1946, ancienneté reportée au 1er mai 1945, un an de stage, effet pécuniaire du 1er mai 1946.

M. Lespes (Jean-Baptiste), au 1er mai 1947, ancienneté reportée au 1er mai 1945, deux ans de stage, effet pécuniaire du 1er mai 1947.

Compte tenu de leurs période d'empêchement, l'ancienneté de MM. Fernbach (René), Dacq (Gaston) et Lespes (Jean-Baptiste) dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire est reportée au 15 juin 1943 (effet pécuniaire mêmes dates que ci-dessus).

5) *Fonctionnaires reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 1er mai 1945.*

La date de titularisation dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire des fonctionnaires dont les noms suivent est fixée aux dates ci-après:

M. Maillier-Gaste (Jean), au 12 janvier 1947, ancienneté reportée au 12 janvier 1946, un an de stage, effet pécuniaire du 12 janvier 1947.

M. Liegeon (Roger), au 16 janvier 1947, ancienneté reportée au 16 juillet 1946, six mois de stage, effet pécuniaire du 16 janvier 1947.

M. Ducos (Guy), au 1er octobre 1947, ancienneté reportée au 1er avril 1947, six mois de stage, effet pécuniaire du 1er octobre 1947.

M. Rougy (François-Jean), au 1er janvier 1948, ancienneté reportée au 1er janvier 1947, deux ans de stage, sans effet pécuniaire.

M. Blondeau (Marcel), au 1er janvier 1948, sans effet pécuniaire.

Compte tenu de leur période d'empêchement, l'ancienneté de MM. Maillier-Gaste (Jean), Liegeon (Roger), Ducos (Guy), Rougy (François-Jean) et Blondeau (Marcel), dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire, est reportée au 1er mai 1945 (effet pécuniaire mêmes dates que ci-dessus).

6) *Fonctionnaires reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 10 décembre 1945.*

La date de titularisation dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire des fonctionnaires dont les noms suivent est fixée aux dates ci-après:

M. Hellecouarch (Marcel), au 1er octobre 1947, ancienneté reportée au 1er avril 1947, six mois de stage, effet pécuniaire du 1er octobre 1947.

M. de Caro (Emmanuel), au 1er janvier 1948, sans effet pécuniaire.

Compte tenu de leur période d'empêchement, l'ancienneté de MM. Hellecouarch et de Caro dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien est reportée au 10 décembre 1945 (effet pécuniaire même date que ci-dessus).

7) *Fonctionnaires reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 16 juillet 1946.*

La date de titularisation dans la 3e classe du grade d'opérateur radioélectricien ordinaire de M. Muller (Paul) est fixée au 1er janvier 1948 (sans effet pécuniaire).

Compte tenu de sa période d'empêchement, l'ancienneté de M. Muller dans la 3e classe de son grade est reportée au 16 juillet 1946 (sans effet pécuniaire).

Les fonctionnaires qui font l'objet des reclassements qui précèdent sont promus aux classes supérieures de leur grade dans les conditions ci-après indiquées, compte tenu des services militaires accomplis avant la date de leur reclassement.

NOMS ET PRENOMS Services militaires restant à utiliser accomplis avant la date du reclassement. 1	NOUVEAU CLASSEMENT dans le grade d'opérateur radioélectricien compte tenu de la période d'empêchement. 2	SERVICES MILITAIRES utilisés. 3	EFFET PÉCUNIAIRE des promotions. 4
1° *Bénéficiaire de l'article 12 de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945.*			
M. Rousseau (Jean-Pierre).....	Principal: 2e classe. — 8 novembre 1947.	Néant.	8 novembre 1947.
2° *Reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 15 décembre 1941.*			
M. Decise (Marcel), 3 ans 3 mois 19 jours.....	Ordinaire: 2e classe. — 1er janvier 1941. 1re classe. — 1er janvier 1945. Principal: 3e classe. — 1er janvier 1945. 2e classe. — 12 septembre 1946.	 1 an. 2 ans. 3 mois 19 jours (épuisés).	 1er octobre 1946.
M. Guiborel (Joseph), 2 ans 11 mois.....	Ordinaire: 2e classe. — 1er janvier 1941. 1re classe. — 1er janvier 1945. Principal: 3e classe. — 1er février 1945. 2e classe. — 1er février 1947.	 1 an. 1 an 11 mois (épuisés).	 1er octobre 1946.
M. Kersale (Jean), 2 ans 6 mois 15 jours.....	Ordinaire: 2e classe. — 1er janvier 1941. 1re classe. — 1er janvier 1945. Principal: 3e classe. — 16 juin 1945. 2e classe. — 16 juin 1947.	 1 an. 1 an 6 mois 15 jours (épuisés).	 1er décembre 1946.
M. Riviere (René), 2 ans.....	Ordinaire: 2e classe. — 1er janvier 1944. 1re classe. — 1er janvier 1945. Principal: 3e classe. — 1er janvier 1946. 2e classe. — 1er janvier 1948. 1re classe. — 1er janvier 1950.	 1 an. 1 an (épuisés).	 1er avril 1947.
M. Deschandol (Arsène), 1 an 11 mois.....	Ordinaire: 2e classe. — 1er janvier 1941. 1re classe. — 1er janvier 1945. Principal: 3e classe. — 1er février 1946.	 1 an. 11 mois (épuisés).	 1er avril 1947.

NOMS ET PRENOMS Services militaires restant à utiliser accomplis avant la date du reclassement. 1	NOUVEAU CLASSEMENT dans le grade d'opérateur radioélectricien compte tenu de la période d'empêchement. 2	SERVICES MILITAIRES utilisés 3	EFFET PÉCUNIAIRE des promotions. 4
3° Reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe au 1er septembre 1952.			
M. Baron (Laurent), 4 ans 7 mois 13 jours....	Ordinaire : 2e classe. — 1er janvier 1944. 1re classe. — 1er janvier 1944. Principal : 3e classe. — 18 janvier 1944. 2e classe. — 18 janvier 1946.	8 mois. 2 ans. 1 an 11 mois 13 jours (épuisés).	10 décembre 1946.
M. Perney (Jean), 2 ans 6 mois 12 jours.....	Ordinaire : 2e classe. — 1er janvier 1944. 1re classe. — 19 février 1944. Principal : 3e classe. — 19 février 1946.	8 mois. 1 an 10 mois 12 jours (épuisés).	1er octobre 1947.
4° Reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe du 15 juin 1945.			
M. Fernbach (René), 1 an 1 mois 17 jours....	Ordinaire : 2e classe. — 15 juin 1944. 1re classe. — 28 avril 1946. Principal : 3e classe. — 28 avril 1948. 2e classe. — 28 avril 1946. 1re classe. — 28 avril 1952.	1 an. 1 mois 17 jours (épuisés).	15 juin 1946.
M. Dacq (Gaston), 2 ans.....	Ordinaire : 2e classe. — 15 juin 1944. 1re classe. — 15 juin 1945. Principal : 3e classe. — 15 juin 1947. 2e classe. — 15 juin 1949. 1re classe. — 15 juin 1951.	1 an. 1 an (épuisés).	1er mai 1946.
M. Lespes (Jean-Baptiste), 2 ans 11 mois.....	Ordinaire : 2e classe. — 15 juin 1944. 1re classe. — 15 juin 1945. Principal : 3e classe. — 15 juillet 1946.	1 an. 1 an. 11 mois (épuisés).	1er mai 1947.
5° Reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe du 1er mai 1945.			
M. Maillier-Gaste (Jean), 2 ans 7 mois 22 jours.	Ordinaire : 2e classe. — 1er mai 1946. 1re classe. — 1er janvier 1947.	1 an. 1 an 4 mois (reste 3 mois 22 jours).	12 janvier 1947.
M. Liegeon (Roger), 11 mois 9 jours.....	Ordinaire : 2e classe. — 22 mai 1945.	11 mois 9 jours (épuisés).	16 janvier 1947.
M. Ducos (Guy), 2 ans 15 jours.....	Ordinaire : 2e classe. — 1er mai 1946. 1re classe. — 16 avril 1947.	1 an. 1 an 15 jours (épuisés).	1er octobre 1947.
M. Rougy (François), 1 an 9 mois 15 jours....	Ordinaire : 2e classe. — 1er mai 1946. 1re classe. — 16 juillet 1947.	1 an. 9 mois 15 jours (épuisés).	Sans effet pécuniaire.
M. Blondeau (Marcel), 5 ans 1 mois 17 jours..	Ordinaire : 2e classe. — 1er mai 1946. 1re classe. — 1er mai 1946. Principal : 3e classe. — 1er mai 1946.	1 an. 2 ans. 2 ans (reste 1 mois 17 jours).	Sans effet pécuniaire.
6° Reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe du 10 décembre 1945.			
M. Hellecouarch (Marcel), 2 ans 10 mois 18 jours.	Ordinaire : 2e classe. — 10 décembre 1946. 1re classe. — 22 janvier 1947.	1 an. 1 an 10 mois 18 jours (épuisés).	1er octobre 1947.
M. de Caro (Emmanuel), 4 ans 25 jours.....	Ordinaire : 2e classe. — 10 décembre 1946. 1re classe. — 10 décembre 1946. Principal : 3e classe. — 15 novembre 1947.	1 an. 2 ans. 1 an 25 jours.	Sans effet pécuniaire.
7° Reclassés opérateurs radioélectriciens ordinaires de 3e classe du 16 juillet 1946.			
M. Muller (Paul), 2 ans 6 mois 7 jours.....	Ordinaire : 2e classe. — 16 juillet 1947.	1 an (reste 1 an 6 mois 17 jours).	Sans effet pécuniaire.

Toutes dispositions antérieures contraires concernant les fonctionnaires qui font l'objet du présent arrêté sont annulées.

Par arrêté en date du 29 août 1953, M. Leenhardt (Gilles), ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne, est nommé régisseur de recettes pour le port aérien de Maison-Blanche (Alger), en remplacement de M. Allouch (Amara), appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 14 août 1953, les administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent sont promus:

Du 2e échelon au 3e échelon de la 1re classe.

A compter du 1er janvier 1953: MM. Baudouin (René), Lechene (Albert).

Du 1er échelon au 2e échelon de la 1re classe.

A compter du 1er janvier 1953: Mlle Hursal (Georgette), Mme Usquin (Marie).

Du 2e échelon au 3e échelon de la 2e classe.

A compter du 1er janvier 1953: MM. Usquin (Michel), Roussel (André).

Du 1er échelon au 2e échelon de la 2e classe.

A compter du 1er janvier 1953: M. Baque (Jean).

Du 3e échelon au 4e échelon de la 3e classe.

A compter du 4 avril 1953: M. Rondepierre (Jean), Mlles Martin (Anne-Marie), Etienne (Gisèle), Ambrosini (Jeanne), M. Messager (Robert), Mlles Singier (Renée), Barberot (Jeannine), Mmes Janin (Jeannine), Moulin (Gabrielle).

A compter du 4 juin 1953: M. Suel (Marc).

Par arrêté du 14 août 1953, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale est fixé comme suit pour l'année 1953:

A. — *Inscription pour la classe exceptionnelle.*

1 M. de Lastic Saint-Jal (Ludovic) (déjà inscrit au tableau de 1952).
2 M. Laborie (Pierre) (déjà inscrit au tableau de 1952).

B. — *Inscription pour la 1re classe.*

1 M. Fichet (Pierre) (déjà inscrit au tableau de 1952).
2 Mme Mendez (Rose-Marie).

C. — *Inscription pour la 2e classe.*

1 M. Poirier (Jean).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 3 septembre 1953 approuvant un avenant à la convention et au cahier des charges annexés au décret du 30 août 1923 portant concession de la chute de Guerledan, sur le Haut-Blavet.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 30 août 1923 autorisant et concédant à la Société générale d'entreprises les travaux d'aménagement de la chute de Guerledan, sur le Haut-Blavet;

Vu le décret du 8 mars 1924 par lequel la société Union hydro-électrique armoricaine a été substituée à la Société générale d'entreprises dans les droits et obligations résultant du précédent décret;

Vu le décret du 21 mai 1924 déclarant d'utilité publique les travaux concédés par le décret susvisé du 30 août 1923;

Vu le décret du 20 juillet 1927 approuvant des avenants, en date du 31 mars 1927, au cahier des charges et à la convention annexés au décret du 30 août 1923;

Vu le décret du 19 novembre 1933 qui a approuvé un avenant, en date du 9 août 1933, à la convention de concession annexée au décret du 30 août 1923;

Vu l'avis du conseil supérieur des travaux publics en date du 16 janvier 1936;

Vu le rapport des ingénieurs en date du 4 janvier 1939;

Vu la note n° 229.050 du conseil d'Etat en date du 16 septembre 1941;

Vu l'avis du conseil général des ponts et chaussées en date du 7 novembre 1945;

Vu le décret du 21 mai 1946 qui a transféré à Electricité de France, en application de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, les biens, droits et obligations de la société Union hydro-électrique armoricaine;

Vu le dossier de l'enquête à laquelle le projet a été soumis, conformément aux prescriptions de la loi du 16 octobre 1919, du décret du 29 décembre 1926, et notamment les avis des commissions d'enquêtes des départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord en date du 10 mars 1948;

Vu l'avis de la commission départementale des Côtes-du-Nord en date du 26 février 1948;

Vu l'avis de la commission départementale du Morbihan;

Vu les avis des chambres de commerce des Côtes-du-Nord et du Morbihan, respectivement en date des 20 février 1948 et 10 mars 1948;

Vu les avis des préfets des Côte-du-Nord et du Morbihan, respectivement en date des 5 juin 1948 et 24 mai 1948;

Vu les rapports des ingénieurs de la 3e circonscription électrique en date des 19 février 1946 et 26 septembre 1951;

Vu l'avis du ministre de l'agriculture en date du 21 février 1950;

Vu la convention passée le 30 mai 1953 entre le ministre de l'industrie et de l'énergie, d'une part, et Electricité de France (service national), d'autre part;

Vu la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique;

Vu le décret du 29 décembre 1926 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 octobre 1919, modifié par le décret n° 50-640 du 7 juin 1950;

Vu les décrets des 16 juillet et 30 octobre 1935 sur le régime de l'électricité;

Vu le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifiée, et notamment l'article 51 maintenant expressément en vigueur les dispositions de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie électrique qui ne sont pas modifiées par ces propres dispositions;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'avenant à la convention du 20 juillet 1923 relative à l'aménagement de la chute de Guerledan et approuvée par décret du 30 août 1923, avenant passé le 30 mai 1953 entre le ministre de l'industrie et de l'énergie, agissant au nom de l'Etat, d'une part, et Electricité de France (service national), d'autre part.

Ledit avenant restera annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

AVENANT

A LA CONVENTION DU 20 JUILLET 1923 PORTANT CONCESSION DE LA CHUTE DE GUERLEDAN SUR LE HAUT-BLAVET

Entre le ministre de l'industrie et du commerce agissant au nom de l'Etat, et sous réserve de l'approbation des présentes, par décret délibéré en conseil d'Etat,

D'une part;

et Electricité de France, service national, établissement public, dont le siège est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, ledit établissement représenté par le directeur adjoint de l'exploitation, chef du service de la production hydraulique,

D'autre part,

Il est exposé:

Que, par convention en date du 20 juillet 1923, approuvée par décret du 30 août 1923, le ministre des travaux publics a accordé, au nom de l'Etat, à la Société générale d'entreprises, société anonyme dont le siège est à Paris, 56, rue du Faubourg-Saint-Honoré, une concession ayant pour objet l'établissement à Guerledan d'une usine hydroélectrique sur le Blavet, communes de Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord) et de Saint-Aignan (Morbihan);

Que, par décret en date du 8 mars 1921, l'Union hydroélectrique armoricaine a été substituée à la Société générale d'entreprises pour les droits et charges résultant de ladite concession;

Que les avenants du 31 mars 1927, approuvés par décret du 20 juillet 1927, ont apporté à la convention du 20 juillet 1923 et au cahier des charges y annexé des additions et modifications, tant techniques que financières, qui avaient été reconnues nécessaires par suite des changements de programmes imposés par les circonstances économiques;

Que la construction d'un dispositif destiné au passage des bateaux à Guerledan ne peut être envisagée actuellement en raison du coût des travaux et de la diminution du trafic sur le canal;

Que, par décret n° 46-1136 en date du 21 mai 1946, l'Union hydroélectrique armoricaine a été transférée à Electricité de France, service national, pour l'ensemble de ses biens, droits et obligations en application de l'article 6 de la loi du 8 avril 1946,

Il est, en conséquence, convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — Dans le délai d'un mois à dater de la signature du présent avenant, l'établissement public concessionnaire versera à l'Etat (ministère des travaux publics, des transports et du tourisme) une somme forfaitaire de 2.900.000 F comprenant, d'une part, le remboursement, y compris les intérêts, de la subvention de 1.500.000 F qui lui a été attribuée en application du 2e alinéa de l'article 3 de la convention du 20 juillet 1923 et, d'autre part, une indemnité correspondant à la réduction de ses charges dans le passé et dans l'avenir en ce qui concerne le rétablissement de la navigation. Cette somme sera versée dans les caisses du Trésor à titre de fonds de concours pour l'amélioration des voies navigables

Art. 2. — Les dispositions de l'article 6 du cahier des charges de la concession sont remplacées par les suivantes:

« Ouvrages principaux. — L'aménagement concédé consiste essentiellement à barrer le cours du Blavet à l'aval immédiat de l'écluse du Moulin-Neuf par un barrage de 46,50 mètres de hauteur relevant le plan d'eau à la cote 125,05, soit 0,60 mètre au-dessus de la cote du bief s'étendant actuellement entre l'écluse des Forges et l'écluse du Bon-Repos. On crée ainsi une retenue s'étendant sur 13 km dont la tranche supérieure est utilisée pour régulariser le débit du Blavet.

« La chute ainsi créée est utilisée dans une usine située immédiatement à l'aval du barrage.

« Les eaux sont restituées au Blavet, à l'aval du barrage de Guerledan, par l'intermédiaire de deux bassins de compensation.

« Les ouvrages principaux sont:

« Barrage. — Le barrage, du type insubmersible, a un profil triangulaire, la stabilité étant assurée par son propre poids.

« Il a un développement de crête de 201 mètres avec une hauteur de 46,50 mètres dans sa section principale.

« Sa plate-forme supérieure a 1,70 mètre de largeur et comporte un passage pour piétons de 1,20 mètre de largeur.

« Il comporte un dispositif de vidange constitué par deux conduites en tôle de 1,20 mètre de diamètre, traversant le pied du barrage et munies à leurs extrémités d'un dispositif d'obturation.

« Ouvrages d'évacuation des crues. — Les crues sont évacuées par 3 vannes de 6 mètres de largeur, dont 2 vannes Stoney de 3,85 mètres de hauteur et une vanne automatique de 3 mètres de hauteur, placées sur la rive droite; un coursier taillé dans les roches fait suite à ces vannes et rejette l'eau à l'aval du pied du barrage dans un bassin d'amortissement qui la restitue au Blavet en aval du canal de fuite de l'usine.

« Prise d'eau. — La prise d'eau est disposée pour pouvoir utiliser une tranche d'eau de 14,55 mètres au maximum.

« Elle est constituée essentiellement par les orifices des conduites forcées devant déboucher dans la retenue sur la paroi amont du barrage.

« Ces orifices, au nombre de quatre, sont munis de vannes commandées de la plate-forme du barrage. Ils sont protégés par une grille métallique.

« Conduites forcées. — Les conduites forcées, au nombre de quatre, dont trois de 1,70 mètre de diamètre intérieur et une de 2,30 mètres de diamètre, ont 130 mètres de longueur moyenne.

« Usine. — L'usine est située à 100 mètres environ à l'aval du barrage sur la rive gauche du Blavet.

« Elle comprend une salle de machines pouvant tenir quatre groupes turboalternateurs:

« Trois groupes de 4.300 kVA.....	12.900
« Un groupe de 7.500 kVA.....	7.500
	20.400 kVA

et un bâtiment abritant le tableau de l'appareillage électrique.

« Bassins de compensation. — Les bassins de compensation sont au nombre de deux; le premier, dit bassin supérieur, est formé par l'ancien bief de Guerledan, il a une capacité de 60.000 m³; il est muni de deux vannes de 6 mètres de largeur chacune. Le second, dit bassin inférieur, a une capacité de 240.000 m³; il comprend deux vannes identiques aux précédentes (2 × 6 mètres) et un déversoir de 16 mètres ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 7 du cahier des charges de la concession sont annulées et remplacées par les suivantes:

« Si le ministre chargé des voies navigables estime, au cours de la concession, qu'il y a lieu de rétablir la navigation au passage du barrage de Guerledan, il pourra décider de construire tels ouvrages qu'il jugera nécessaires dans ce but. Dans ce cas, le concessionnaire sera simplement tenu:

« 1° De donner gratuitement toutes facilités pour l'appui desdits ouvrages sur le barrage et l'exécution des travaux qui seront jugés nécessaires à cet effet par le ministère;

« 2° D'abaisser, sans pouvoir prétendre à indemnité, le plan d'eau dans le bief supérieur du barrage, jusqu'au niveau et pendant le délai qui seront jugés nécessaires par l'administration;

« 3° De fournir gratuitement le volume d'eau nécessaire au fonctionnement normal du système d'écluses ou de l'ascenseur ou de tout autre dispositif;

« 4° De fournir gratuitement l'énergie nécessaire pour actionner les engins mécaniques correspondants;

« 5° D'établir une ligne téléphonique reliant la maison éclusière des Forges à la maison du gardien des barrages, d'aménager spécialement les écluses du Logeau et des Forges et de surélever de 60 cm le chemin de halage le long du bief des Forges-Bon-Repos.

« Depuis le barrage jusqu'à l'écluse des Forges où la navigation normale pourra être reprise, le concessionnaire sera autorisé à ne pas rétablir le chemin de halage, étant entendu qu'il s'engage à assurer au moyen d'un remorqueur et, au besoin, d'un chaland:

« *a*) La traction des bateaux;

« *b*) Le transport du personnel et des voitures du service de la navigation;

« *c*) Le transport du matériel et des matériaux destinés à la réparation et à l'entretien des ouvrages du canal.

« Enfin, si la navigation était rétablie au droit du barrage de Guerledan et à partir du jour où il aura été constaté qu'un bateau sortant de l'écluse de Guerledan et se dirigeant vers les écluses accolées, ne pourrait pas remonter le courant, remorqué par un seul cheval, le concessionnaire devra assurer la traction dans le bief de Guerledan de tous les bateaux qui auraient pu pénétrer soit dans l'écluse des Forges, en amont, soit dans celle de Saint-Sauson, en aval, et qui ne pourraient pas, par leurs propres moyens, poursuivre leur route dans le bief de Guerledan.

« Le service de la navigation sera seul juge de l'opportunité de l'application de cette mesure et la société concessionnaire devra se conformer à sa décision sans autre formalité.

« Si, au cours de la concession, une section du canal de Nantes à Brest, comprenant le barrage régulateur de Guerledan, est déclassée, le concessionnaire sera *ipso facto* dégagé des obligations qui font l'objet des paragraphes précédents, en ce qui concerne la navigation.

« Pour compenser les difficultés que la présence du barrage apportera aux migrations du poisson et le dépeuplement qui peut en être la conséquence, le concessionnaire fournira, chaque année, aux époques et sur les points indiqués par le service compétent, les alevins dont les espèces et quantités seront également indiquées par ce service, sans que toutefois la dépense correspondante à cette fourniture puisse dépasser la somme de 10.000 F.

« Le concessionnaire sera tenu, si l'administration le reconnaît nécessaire, d'établir et d'entretenir dans le barrage une échelle à poissons. Dans ce cas, les fournitures d'alevins, imposées au concessionnaire pour le réempoissonnement du Blavet en amont du barrage, cesseront d'être dues à partir de la mise en service de l'échelle.

« Le concessionnaire pourra être tenu de placer et entretenir à l'amont de la prise d'eau un grillage dont les barreaux seront espacés au maximum de 3 cm ».

Art. 4. — 1° Conformément au 3° de l'article 2 de l'avenant du 19 novembre 1933 au cahier des charges de la concession, le débit emprunté au Blavet ne dépassera pas 49 m³ par seconde;

2° Le 7° de l'article 2 de l'avenant du 19 novembre 1933 au cahier des charges de la concession est annulé. L'article 15 dudit cahier des charges est complété comme suit:

« Les eaux seront rendues au Blavet à l'aval de l'usine de Guerledan, en ayant soin que le débit restitué soit régularisé dans des conditions telles qu'il ne soit pas dommageable pour la navigation sur les canaux de Nantes à Brest et du Blavet, ni pour les riverains et usagers d'aval.

« A cet effet, le concessionnaire pourra utiliser les deux bassins de compensation créés pour le barrage de l'usine de Guerledan et, s'il y a lieu, les biefs successifs du canal de Nantes à Brest jusqu'à la limite et dans les conditions qui seront fixées, après examen de ses propositions, par le ministre des travaux publics,

« Il devra exécuter et entretenir, à ses frais, les ouvrages dont l'exécution sera décidée par le ministre chargé de l'électricité.

« De plus, s'il est reconnu qu'en cours d'exploitation, du fait du fonctionnement de l'usine, les conditions de halage des chalands dans les biefs en aval de Guerledan, tant sur le canal de Nantes à Brest, que sur le Blavet, sont aggravées, le concessionnaire devra exécuter et entretenir, à ses frais, les travaux qui lui seront imposés par l'administration pour que la traction des chalands soit assurée dans des conditions au moins équivalentes à celles qui existaient avant la construction du barrage de Guerledan.

« Si l'usine de Guerledan est utilisée comme usine de pointe et lorsque le débit naturel du Blavet est inférieur à 28 m³ par seconde, la durée d'utilisation continue ne pourra dépasser trois heures, à l'expiration desquelles le concessionnaire devra reprendre le régime admis dans le cahier des charges primitif de la concession, soit 28 m³ par seconde; il ne pourra lâcher un débit supérieur à 28 m³ que s'il lui est possible d'emmagasiner de nouveau le supplément de débit dans les bassins de compensation. Si les conditions ci-dessus ne peuvent pas être réalisées, le concessionnaire prendra, à ses frais et par ses soins, les mesures nécessaires, en accord avec le service de la navigation du Morbihan, et exécutera les travaux indispensables pour assurer l'emmagasinement du volume d'eau en excédent dans les bassins de compensation.

« S'il n'en était pas ainsi, les frais supplémentaires entraînés pour la régularisation du niveau dans les biefs (indemnité aux éclusiers, indemnité à accorder aux mariniers pour perte de temps, pour avaries à leur bateau, frais supplémentaires de traction des chalands ainsi que les frais de réparation des dommages causés aux propriétés riveraines) seraient supportés par le concessionnaire ».

Art. 5. — Les dispositions de l'article 31 du cahier des charges de la concession sont remplacées par les suivantes:

« *Art.* 31. — La présente concession prendra fin le 31 décembre 2005. »

Art. 6. — Les frais de timbre, d'enregistrement et de publication au *Journal officiel* du présent avenant sont à la charge d'Electricité de France, service national.

Fait en triple exemplaire, à Paris, le 30 mai 1953.

Lu et approuvé:

Le directeur adjoint de l'exploitation, chef du service de la production hydraulique,
P. CHEVRIER,

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 2 septembre 1953 portant affectation d'officiers généraux du service de santé des troupes coloniales (1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 5 août 1943 sur les affectations dans l'armée;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1120, du 16 septembre 1948, relatif aux attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434, du 16 septembre 1948, relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux;

Vu le décret n° 49-850 du 28 juin 1949 fixant la liste des emplois des officiers généraux du service de santé des troupes coloniales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin général des troupes coloniales Cheneveau (Roger-Charles), à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, est affecté au poste de directeur du service de santé des troupes de l'Afrique équatoriale française Cameroun, et directeur général de la santé publique en Afrique équatoriale française, en remplacement de M. le médecin général Talec.

Art. 2. — M. le médecin général Talec (Désiré-Alain) est maintenu en situation d'activité à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, conformément aux dispositions de l'article 2, du décret n° 49-850 du 28 juin 1949.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 septembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
FRANÇOIS SCHLEITER.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 5 août 1943 sur les affectations dans l'armée;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1120, du 16 septembre 1948, relatif aux attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434, du 16 septembre 1948, relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux;

Vu le décret n° 49-850 du 28 juin 1949 fixant la liste des emplois des officiers généraux du service de santé des troupes coloniales;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin général des troupes coloniales Sanner (Marie-Joseph-Léon) est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer et affecté au poste de directeur du service de santé des forces terrestres de l'Afrique occidentale française (Togo) et directeur général de la santé publique en Afrique occidentale française.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 septembre 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
FRANÇOIS SCHLEITER.

Modification de l'arrêté du 10 janvier 1947 portant institution à l'office de la recherche scientifique coloniale d'une régie d'avances pour le payement de dépenses effectuées en Côte d'Ivoire.

Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 21 novembre 1944 maintenant provisoirement en application les actes dits loi du 11 octobre 1943 portant création de l'office de la recherche scientifique coloniale, et décret du 11 octobre 1943 portant règlement sur le fonctionnement de l'office de la recherche scientifique coloniale;

Vu la décision du ministre de la France d'outre-mer, en date du 28 mai 1949, relative à la nouvelle dénomination de l'office de la recherche scientifique coloniale;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 10 janvier 1947 instituant à l'office de la recherche scientifique coloniale une régie d'avances pour le payement de dépenses effectuées en Côte d'Ivoire, modifié par les arrêtés des 17 décembre 1947 et 13 mai 1949;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 1947, modifié par les arrêtés des 17 décembre 1947 et 13 mai 1949, est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à:

« 1.500.000 F C.F.A. pour les dépenses imputables sur le budget de l'office de la recherche scientifique outre-mer ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Les articles 4 et 5 de l'arrêté du 10 janvier 1947 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« Le montant du cautionnement imposé au régisseur, ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée, sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952 ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 1953.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE SANNER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROLLÈS.

Institution à l'office de la recherche scientifique outre-mer d'une régie d'avances pour le payement de dépenses effectuées en Nouvelle-Calédonie.

Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 24 novembre 1944 maintenant provisoirement en application les actes dits loi du 11 octobre 1943 portant création d'un office de la recherche scientifique coloniale, et décret du 11 octobre 1943 portant règlement sur le fonctionnement de l'office de la recherche scientifique coloniale;

Vu la décision du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 mai 1949, relative à la nouvelle dénomination de l'office de la recherche scientifique coloniale;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à l'office de la recherche scientifique outre-mer une régie d'avances pour le payement des dépenses effectuées en Nouvelle-Calédonie à l'occasion du fonctionnement de l'institut français d'Océanie.

Art. 2. — Les avances qui sont imputables sur le budget de l'office de la recherche scientifique outre-mer ne peuvent s'appliquer qu'aux dépenses désignées ci-après:

Salaires de la main-d'œuvre locale;

Frais de transport et de déplacement, payement de mémoires de travaux ne pouvant supporter les délais de la procédure normale d'ordonnancement;

Dépenses urgentes de matériel dans la mesure où le montant de chaque opération ne dépasse pas 100.000 F C. F. P.

Art. 3. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur ne devra pas excéder 1 million de francs C. F. P. Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de quatre mois.

Art. 4. — Le titulaire de la régie visée à l'article 1er est nommé par le directeur de l'office de la recherche scientifique outre-mer, après agrément de l'agent comptable.

Art. 5. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur, ainsi que le montant de l'indemnité susceptible de lui être allouée, sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 1953.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE SANNER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROLLÈS.

Modification et complément à l'arrêté du 20 juillet 1925 concernant les services auxiliaires accomplis au titre du ministère de la France d'outre-mer et susceptibles d'être validés pour la retraite.

Par arrêté en date du 31 août 1953, l'article 1er de l'arrêté du 20 juillet 1925 est complété comme suit:

« Art. 1er. — Services accomplis à l'office de la recherche scientifique outre-mer, à compter du 11 octobre 1943 ».

Agence de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 août 1953, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 8 mois et 2 jours est attribué dans son grade et sa classe à Mlle Monnet (Alice), rédacteur de 3e classe de l'agence de la France d'outre-mer.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 septembre 1953, M. Kellermann (Jean), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, chef du service du génie rural en Afrique équatoriale française, en service en Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en France, pour compter du 5 juillet 1953 et pour une durée de vingt et un jours, en vue de mettre au point:

Les conventions entre la fédération de l'Afrique équatoriale française et le bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer passées dans le cadre des travaux du Logone;

La passation du marché entre la fédération et la Société Mallet pour la mise en place de l'usine de désinsectisation de Pointe-Noire;

Le recrutement du personnel du génie rural.

Eaux et forêts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 août 1953, page 7000:

1° 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « M. Lesguillier (Bertrand), le 11 juin 1953; rappels pour services militaires conservés: néant », lire: « M. Lesguillier (Bertrand), le 11 mai 1953; rappels pour services militaires conservés: néant ».

2° 1re colonne, 23e ligne, au lieu de: « M. Bourgeois (Jacques), le 27 novembre 1953; rappels pour services militaires conservés: néant », lire: « M. Bourgeois (Jacques), le 20 août 1951; rappels pour services militaires conservés: néant ».

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel pour l'accession au grade de conducteur du service des lignes ouvert aux vérificateurs principaux et aux chefs d'équipe principaux du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés, et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 1er septembre 1953, la liste des candidats fixée par l'article 1er de l'arrêté interministériel du 12 août 1953 est complétée comme suit:

Antoine (Paul), Bobichon (Edouard), etc.

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret portant suppression de l'office d'habitations à loyer modéré de Raches (Nord).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1953: page 7825, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « office national d'habitations », lire: « office d'habitations ».

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1953: page 7860, 2e colonne, au lieu de: Yillate (Roger-François) », lire: « Villatte (Roger-François) ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Certificat d'aptitude à l'enseignement des aveugles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 août 1953: page 7418, 2e colonne, 45e ligne, au lieu de: « L'article 12, paragraphe C, de l'arrêté du 23 avril 1946... », lire: « L'article 12, paragraphe C, 2°, de l'arrêté du 23 avril 1946... » (le reste sans changement).

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 1er septembre 1953, Mme Oster (Marie), inspecteur stagiaire de la population et de l'entr'aide sociale, est affectée au département de la Moselle à compter du 1er octobre 1953.

Pharmaciens inspecteurs.

Par arrêté en date du 2 septembre 1953, M. Leguey (Robert), pharmacien inspecteur de la santé de 4e échelon à Châlons-sur-Marne, est promu au grade de pharmacien inspecteur principal de la santé, à compter du 1er septembre 1953 et placé au premier échelon de ce grade (indice 450).
L'intéressé reste affecté à Châlons-sur-Marne.

Sanatoriums publics.

Par arrêté en date du 28 août 1953, M. le docteur Rolland Raudouin, reçu au concours des services antituberculeux (tuberculose pulmonaire) du 8 décembre 1952, est nommé médecin adjoint du sanatorium de la Grolle-Saint-Bernard (Charente), en remplacement de M. le docteur Peninou, démissionnaire.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Réunion de commission du mercredi 9 septembre 1953.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à quinze heures. — Local n° 261.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 31 août au 5 septembre 1953:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1769. — Chronologie internationale du 1er au 15 août 1953... 50 F.
N° 1772. — La situation de l'Allemagne orientale au printemps de 1953 ..... 75 F.
N° 1773. — La politique de dénationalisation en Grande-Bretagne. I. — Le nouveau régime de l'industrie sidérurgique (loi de dénationalisation du 14 mai 1953) ..... 50 F.
N° 1776. — Accord entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur le règlement de la créance du Gouvernement français au titre de l'assistance économique fournie à l'Allemagne après la guerre ..... 25 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 107. — Allemagne ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

N° 2731. — Allemagne (La fonction de l'Allemagne. — L'Allemagne et le monde arabe)..... 20 F.
N° 2732. — Orient-Occident (Unité ou séparation dans le monde arabe. — Les eaux du Jourdain. — L'Iran et l'aide américaine) ..... 60 F.
N° 2734. — Europe occidentale (Les élections en Allemagne occidentale. — La Suède et l'Occident)..... ..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 296 présente, notamment: Productivité et bien-être (fin). — Evolution de la balance des payements de la France en 1952.

Le numéro ..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 279 du 5 septembre 1953 présente, notamment, en variétés statistiques: Le recensement de 1951 dans les territoires d'outre-mer.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

VI. — Index général.

Index général de janvier à juin 1953..... 75 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances « The National Employers Mutual General Insurance Association Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 25 août 1953, prenant effet du 1er juillet 1953) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie, à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « The British Oak Insurance Company Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 21 août 1953, prenant effet du 10 août 1953) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie, à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

Avis de concours pour l'admission à l'emploi d'inspecteur élève du cadastre.

Par application des dispositions de l'arrêté du 26 août 1953, un concours pour le recrutement de quinze inspecteurs élèves du cadastre, réservé aux candidats du sexe masculin, aura lieu les 8 et 9 décembre 1953.

Peuvent faire acte de candidature:

A. — D'une part, les candidats âgés de moins de vingt-six ans au 1er juillet 1953 et titulaires soit de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours d'entrée à l'école nationale d'administration, soit du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalant permettant l'inscription dans une faculté en vue de l'obtention d'une licence (art. 2 [§ A] et 3 du décret n° 52-88 du 15 janvier 1952, *Journal officiel* du 22 janvier 1952).

B. — D'autre part, les adjoints principaux, les techniciens principaux et les techniciens du cadastre, ainsi que les secrétaires d'administration de la direction générale des impôts réunissant les conditions prévues à l'article 14 du décret précité du 15 janvier 1952.

Le nombre total des emplois mis au concours est fixé à:

Onze pour le recrutement visé au paragraphe A ci-dessus;
Quatre pour le recrutement visé au paragraphe B ci-dessus.

Deux arrêtés en date des 19 juillet 1951 et 11 juin 1952, publiés respectivement au *Journal officiel* des 21 juillet 1951 et 13 juin 1952 ont fixé, d'une part, le programme, d'autre part, les conditions d'admission et l'organisation de ce concours.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats étrangers à l'administration pourront s'adresser au directeur des contributions directes et du cadastre de leur département et, dans le département de la Seine, à la direction des services généraux des contributions directes et du cadastre, 40, rue du Louvre, à Paris (1er).

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 octobre 1953.

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de technicien stagiaire du cadastre.

Par application des dispositions de l'arrêté du 26 août 1953, un concours pour le recrutement de soixante-dix techniciens stagiaires du cadastre aura lieu les 15 et 16 décembre 1953.

Peuvent faire acte de candidature:

A. — D'une part, les candidats âgés de moins de vingt-six ans au 1er juillet 1953 et titulaires de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou ayant satisfait à l'examen préliminaire du diplôme de géomètre expert foncier ou régulièrement dispensés de cet examen en vertu de l'article 5 du décret du 12 juillet 1948 (art. 2 [§ A] et 13 [§ A] du décret n° 52-87 du 15 janvier 1952, *Journal officiel* du 22 janvier 1952)

B. — D'autre part, les agents principaux et agents de constatation, les commis du cadastre, ainsi que les employés de bureau du cadastre réunissant les conditions prévues à l'article 13 (§ B) du décret précité du 15 janvier 1952.

Le nombre total des emplois mis au concours est réparti comme suit:

Recrutement visé au paragraphe A ci-dessus: cinquante-neuf emplois pour les candidats du sexe masculin et quatre emplois pour les candidats du sexe féminin.

Recrutement visé au paragraphe B ci-dessus: six emplois pour les candidats du sexe masculin et un emploi pour les candidats du sexe féminin.

Deux arrêtés en date des 19 juillet 1951 et 11 juin 1952, publiés respectivement au *Journal officiel* des 21 juillet 1951 et 13 juin 1952, ont fixé, d'une part, le programme, d'autre part, les conditions d'admission et l'organisation de ce concours.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats étrangers à l'administration pourront s'adresser au directeur des contributions directes et du cadastre de leur département et, dans le département de la Seine, à la direction des services généraux des contributions directes et du cadastre, 40, rue du Louvre, à Paris (1er).

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 octobre 1953.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de dattes de consommation à destination de l'Italie pour la campagne d'exportation 1953-1954

Pendant la campagne d'exportation 1953-1954, peuvent être exportées à destination de l'Italie les dattes Deglet-Nour présentées sous la désignation « Origine » ou « Tout-venant origine » répondant aux caractéristiques suivantes:

Les dattes doivent être mûres, grasses ou demi-grasses, entières, saines, propres, exemptes de parasites ou de lésions graves occasionnées par les insectes ou les intempéries; les fruits doivent être charnus et peser au minimum 6 grammes l'unité.

Les colis peuvent contenir au maximum:

a) 15 p. 100 de dattes demi-sèches, sèches ou « frezza »;
b) 10 p. 100 de fruits ne répondant pas aux spécifications de poids ou de qualité.

Ces deux tolérances doivent être considérées isolément.

Sont exclus les fruits présentant des traces de fermentation.

Les dattes Deglet-Nour « Origine » ou « Tout-venant origine » doivent être emballées dans des caisses dites d'origine de 30 kg net environ.

Avis aux exportateurs de dattes de consommation à destination de la Belgique pour la campagne d'exportation 1953-1954.

Pendant la campagne d'exportation 1953-1954, peuvent seules être exportées à destination de la Belgique les dattes Deglet-Nour répondant aux conditions ci-après:

1° Entrer dans l'une des catégories: A ou « Extra », B ou « Standard », C ou « Marchand » prévues par l'arrêté du 22 août 1949 (*Journal officiel* du 7 septembre 1949);

2° Etre présentées dans des colis d'un poids maximum de 10 kg brut.

Avis aux exportateurs de dattes communes à destination de la République fédérale d'Allemagne pour la campagne d'exportation 1953-1954.

L'article 3 de la décision interministérielle du 10 octobre 1949, relative à l'exportation des dattes de consommation et des dattes communes à destination de divers pays, a prévu que les dattes communes telles qu'elles sont définies par l'arrêté du 22 août 1949 ne peuvent être exportées qu'à destination de l'Espagne, du Portugal, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Amérique du Sud.

Pour la campagne d'exportation 1953-1954, il y a lieu d'ajouter la République fédérale d'Allemagne aux pays indiqués ci-dessus.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant (école nationale d'horticulture).

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert, le 25 novembre 1953, à l'institut national agronomique, pour le recrutement d'un titulaire du poste de professeur d'agriculture générale et cultures légumières à l'école nationale d'horticulture.

Tous renseignements concernant l'organisation de ce concours seront fournis sur demande adressée, soit au ministère de l'agriculture (service de l'enseignement, 1er bureau), soit à l'école nationale d'horticulture, 4, rue Hardy, à Versailles (Seine-et-Oise).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la trente et unième semaine (1) du 1er au 7 août 1953. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1953 — Recettes évaluées.	1952 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE : 1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage	1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.933.040	3.232.872	»	»	299.832	9,3
Bagages et consigne	79.020	76.281	2.739	3,6	»	»
Colis postaux, petits colis	190.730	186.756	3.974	2,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	3.903.860	4.520.257	»	»	616.397	13,6
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.106.650	8.016.166	»	»	909.546	11,3

(1) Début des troubles sociaux (7 août 1953) qui se poursuivront sur les trente-deuxième et trente-troisième semaines. En raison de ces troubles, plusieurs régions ont été dans l'obligation d'évaluer les chiffres de certains arrondissements (Est, Ouest, Sud-Ouest).

II. — Evaluation des recettes au 7 août 1953.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1953.	RECETTES évaluées du 1er juillet au 7 août 1953.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 7 août 1953.	RECETTES comptables du 1er janvier au 7 août 1952.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE : 1953 — En valeur absolue.	1953 — Pourcentage.	1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	47.373.061	18.002.620	65.375.681	61.753.891	3.621.787	5,9	»	»
Bagages et consigne	831.557	409.910	1.241.467	1.178.792	63.075	5,1	»	»
Colis postaux, petits colis	7.020.352	1.397.880	8.418.232	7.735.270	682.962	8,8	»	»
Marchandises (détail et wagons)	126.988.891	25.799.860	152.788.751	162.101.162	»	»	9.312.411	5,7
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	182.213.861	45.610.270	227.824.131	232.768.718	»	»	4.944.537	2,1

Imprimerie, 31 quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 sept. 1953.	
349 95	Etats-Unis	1 $ USA	350	(1)		350 ..	
353 80	Canada	1 $ Can.				354 ..	
103 70	Cte Fse Somalis	100 F Djib.	464 0727				
8330 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8390 ..	8325 ..	8322 ..
694 90	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	703 25	695 ..	694 95
5032 ..	Danemark	100 c. d.	5007 22	5029 25	5105 25	5032 ..	5031 ..
973 30	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	973 55	973 45
9189 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 82	9144 60	9279 80	9193 ..	9191 ..
6728 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6718 ..	6816 25	6732 ..	

Dernier cours coté en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 sept. 1953.	
7997 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	7999 ..	7996 ..
1002 50	Egypte	1 liv. égyp	1005 04	997 ..	1013 ..	1003 ..	
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	
4050 ..	Mexique	100 pso	4057 97	4021 ..	4090 ..	4045 ..	
4885 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4860 ..	4940 ..	4885 ..	4882 50
1218 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1217 ..	
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 41	4824 50	4897 50	4897 50	
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60		
	Autriche	100 sch	1316 93	130	(2) 1365	(2)	

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	850	Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 735 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE

R. C.: Seine n° 28531.

TIRAGE DU 1er SEPTEMBRE 1953

EMPRUNT OCTOBRE 1942

Obligations de 1.000 F 3,50 0/0 (43e tirage).

L'obligation n° 0.351.099 sera remboursée par **2 millions** de francs.

L'obligation n° 2.160.191 sera remboursée par **500.000 F.**

L'obligation n° 1.269.210 sera remboursée par **250.000 F.**

Les obligations n°s 0.398.051, 0.398.151, 0.398.251, 0.398.751 seront remboursées chacune par **100.000 F.**

Les obligations n°s 0.118.018, 0.118.118, 0.118.218, 0.118.418, 0.118.818, 0.118.918 seront remboursées chacune par **50.000 F.**

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000 F.**

0.118.318	0.118.618	0.398.354	0.398.554	0.398.851
0.118.518	0.118.718	0.398.454	0.398.654	0.398.954

Les 40 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **10.000 F:**

Dans la série de 0.118.001 à 0.119.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **84.**

Dans la série de 0.398.001 à 0.399.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **83.**

Dans la série de 1.683.001 à 1.684.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **70** et par **86.**

Les 87 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **5.000 F:**

Dans la série de 0.351.001 à 0.355.000, les obligations dont le numéro se termine par **99.**

Dans la série de 1.269.001 à 1.270.000, les obligations dont le numéro se termine par **10.**

Dans la série de 1.921.001 à 1.925.000, les obligations dont le numéro se termine par **38, 77** et par **96.**

Dans la série de 2.160.001 à 2.161.000, les obligations dont le numéro se termine par **91.**

Dans la série de 2.565.001 à 2.566.000, les obligations dont le numéro se termine par **17, 46** et par **94.**

Les 7.850 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **1.000 F,** c'est-à-dire:

0.118.001 à 0.119.000	1.269.001 à 1.270.000	2.160.001 à 2.161.000
0.354.001 à 0.355.000	1.683.001 à 1.684.000	2.565.001 à 2.566.000
0.398.001 à 0.399.000	1.921.001 à 1.925.000	

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er octobre 1953; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 janvier 1954; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 3,50 0/0 octobre 1942 a été publiée au *Journal officiel* du 13 février 1953.

LES EDITIONS OUVRIERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 12, AVENUE SŒUR-ROSALIE, A PARIS (13e)

R. C. Seine n° 239566 B.

Obligations 6 0/0 1949 sorties pour remboursement immédiat au tirage au sort du 26 juin 1953.

3.718 à 3.765 = 18 obligations.	3.809 à 3.846 = 38 obligations.
3.796 à 3.806 = 11 obligations.	3.849 à 4.132 = 284 obligations.

Total: 351 obligations.

BOZEL-MALETRA

Société industrielle de produits chimiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 920.935.000 F

SIÈGE SOCIAL: 38, RUE DE LISBONNE, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 21607.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1942).

Tirage au sort annuel des obligations à rembourser le 25 avril 1953.

Par suite des résolutions adoptées par l'assemblée générale des porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1942) de la société, en date du 30 octobre 1952, l'avis aux porteurs d'obligations inséré au *Journal officiel* du 27 mars 1953 doit être rectifié comme suit:

« Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F 1942, la société a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 25 avril 1953.

« En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

« Ces rachats effectués, 32.811 obligations restent en circulation.

« Les obligations amorties antérieurement ont été également rachetées en Bourse ».

BOZEL-MALETRA

Société industrielle de produits chimiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 920.935.000 F

SIÈGE SOCIAL: 38, RUE DE LISBONNE, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 21607.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944).

Tirage au sort annuel des obligations à rembourser le 10 juillet 1953.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1944, et conformément aux dispositions adoptées par l'assemblée générale des porteurs d'obligations, en date du 30 octobre 1952, la société a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 10 juillet 1953.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Ces rachats effectués, 15.689 obligations restent en circulation.

Les obligations amorties antérieurement ont été également rachetées en Bourse.

Union du Consommateurs de Produits Métallurgiques et Industriels

Société anonyme au capital de 2.520.000.000 de francs

Siège social: 31, avenue Montaigne, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 75184.

Obligations 4 1/2 0/0 1930 de 1.000 F.

Amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission d'amortir ses obligations 4 1/2 0/0 1930 par voie de rachats en Bourse, a racheté des obligations jusqu'à concurrence d'un montant de 3.000.035 F pour constituer l'amortissement prévu à la date du 15 septembre 1953 et s'élevant à 3.000.000 de francs.

En conséquence, il ne sera procédé en 1953 à aucun tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

BOKA-NOUVEAUTES

Société anonyme au capital de 250 millions de francs

Siège social: 1, rue d'Alger, a TOULON

R. C.: Toulon 2943.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 190 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le dixième amortissement est prévu pour le 1er octobre 1953.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en août 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

COMPAGNIE GENERALE DE MOTEURS

Société anonyme au capital de 225 millions de francs

Siège social: 3, rue Baba, a LEVALLOIS (Seine)

R. C.: Seine 232613 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie générale de moteurs a procédé au rachat de 235 obligations 4 0/0 1942 dont le onzième amortissement est prévu pour le 1er octobre 1953.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en août 1953.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 27 juillet 1953, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Klotz (Ernest), Regierungsrat, demeurant à Düsseldorf, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 juin 1953, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Julia Petri, épouse d'Adolphe Geiger, ressortissante allemande, demeurant à Pirmasens (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 avril 1953, le président du tribunal civil de Redon a ordonné mainlevée du séquestre, prononcé le 2 septembre 1944, dont faisaient l'objet les biens de la société du journal *Le Redonnais*, ayant son siège à Redon.

Par ordonnance du 7 août 1953, le président du tribunal civil de Rennes a prononcé la mainlevée d'un séquestre frappant les biens de la Société d'éditions bretonnes, ayant édité le journal *La Bretagne*, et dont le siège était à Rennes, séquestre qui avait été institué notamment par ordonnance du 18 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 22 juillet 1953, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre, en tant qu'il frappe le brevet numéro six cent seize mille trois cent trente-deux, appartenant à la société Maschinen Fabrik, ingénieur Hans Simmon (ordonnance de mise sous séquestre du 31 juillet 1945).

Par ordonnance en date du 28 juillet 1953, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à Kopp (Frantz-Wilhem) et à la dame Neumann (Clara), son épouse, ayant demeuré à Paris, 18, rue de l'Elysée, puis 56, avenue Montaigne, tous deux de nationalité allemande, donnant audit séquestre les pouvoirs définis, tant par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944 que par la loi du 21 mars 1947, relative à la liquidation des biens ennemis.

Par ordonnance en date du 5 juin 1953, le président du tribunal civil de Pontoise a placé sous séquestre de l'administration des domaines les biens sis sur l'arrondissement de Pontoise appartenant à la ressortissante allemande Hoffmeister (Louise), résidant à Hambourg (Allemagne), Bergdorf Ritter Strasse 22.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-580 du 21 mars 1947, art. 10.)

Par jugement du tribunal militaire permanent de Lyon en date du 29 juillet 1953, le nommé Prou (Jean-Roger), né le 3 janvier 1897 à Bordeaux (Gironde), de Joseph et de Gaubert (Elisabeth-Gabrielle), représentant de commerce domicilié à Bordeaux, 9, rue de la Réole, a été condamné à la confiscation limitée à la somme de cinquante mille francs de tous ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Synay (Alexandre), ingénieur, demeurant à Yvré-l'Evêque, au lieudit La Rousselière, né le 19 mai 1919 à Bielsk (Pologne), naturalisé Français le 15 décembre 1939, suivant décret n° 12135×39, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Siney.

M. Jean Delage, demeurant à Angoulême, 23, place Bouillaud, agissant en qualité de délégataire de la puissance paternelle sur l'enfant mineure Mauricette Fleuranceau, née à Angoulême le 3 mars 1944, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delage.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 août 1953 : page 7431, 1re colonne, 1re insertion, au lieu de: « Paul-René-Guy, né à Alger le 16 mars 1953 », lire: « ... 1933 ».

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Selon l'acte introductif d'instance du 16 mars 1953 la demoiselle Silva (Bienvenida), bonne à tout faire, demeurant à Mulhouse, 43, rue de Bruebach, demanderesse, représentée par Me Cahen, avocat à Mulhouse, en assistance judiciaire, a actionné le sieur Pedro Talavera, ayant demeuré à Mulhouse, actuellement sans domicile ni résidence connus, défendeur, en demandant à ce qu'il plaise au tribunal: condamner le défendeur à payer à la demanderesse pour l'entretien de l'enfant Antoine, né à Mulhouse, le 8 décembre 1952, une rente mensuelle de 8.000 F; condamner le défendeur en tous les frais et dépens; déclarer le jugement à intervenir exécutoire par provision.

La demanderesse convoque par la présente le défendeur, sieur Talavera, pour les débats oraux devant le tribunal civil de Mulhouse, première chambre civile, à l'audience publique du 16 novembre 1953 à neuf heures du matin, salle n° 21, et en tant que besoin à toutes audiences ultérieures.

Le délai d'assignation est fixé à un mois.

La présente signification est faite aux fins de notification publique.

Mulhouse, le 17 août 1953.

Le greffier de la chambre des vacations du tribunal de première instance de Mulhouse,

AVIS DIVERS

Groupement pour la Reconstitution des Eglises et Edifices Religieux Sinistrés

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

1, RUE JULES-LEFÈBVRE, A PARIS

R. C.: Seine 339298 B.

Emprunt 6 1/4 0/0 décembre 1950.

Troisième amortissement.

Il sera procédé le 15 octobre 1953, à seize heures trente, au siège de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution, 8, rue Lamennais, à Paris, au tirage au sort de 1.298 obligations devant être remboursées au pair.

Le Groupement a amorti par rachats en Bourse 1.298 obligations.

Feldspaths Basques et Porcelaines du Limousin

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 69.225.000 F

SIÈGE SOCIAL: 63, AVENUE DE VILLIERS, A PARIS

EMPRUNT 6 0/0 1950

DE LA

Compagnie d'électricité de Châteauponsac.

Les obligations portant les numéros 51 à 222 inclus ont été amorties au tirage du 13 août 1953. Le remboursement en sera effectué à partir du 1er octobre 1953, coupon n° 4 attaché, aux guichets de la banque Tarneaud frères et Cie, à Châteauponsac (Haute-Vienne).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

29 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association locale de l'aide familiale de Guérande.** But: soutenir matériellement et moralement la mère de famille dans la tâche du foyer, préparer les jeunes filles à leur tâche future, leur donner la possibilité d'accéder au diplôme d'aide familiale. Siège social: maison de famille, Guérande.

29 juillet 1953. Déclaration faite au gouvernement général de l'Algérie (territoire militaire d'Aïn-Sefra). **Antar Mechorien.** But: répression du braconnage, protection de tous gibiers dans le territoire de la commune mixte de Mecheria. Siège social: chez M. Barranco (Edouard), président du comité local, à Mecheria.

29 juillet 1953. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Groupe espérantiste du Royans.** But: propagation de la langue auxiliaire Espérante. Siège social: Hôtel de Ville, Saint-Jean-en-Royans.

31 juillet 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Société artistique et dramatique de Sainte-Marie-Madeleine.** But: éducation artistique, dramatique, intellectuelle, morale et physique populaire des enfants, jeunes gens, jeunes filles, hommes et femmes de la commune devant se faire seulement dans les locaux de Sainte-Marie-Madeleine. Siège social: chez M. Aubry, rue Henri-Maurice.

8 août 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société des propriétaires et chasseurs de la région baziégeoise.** But: repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: café Carausse, Baziège.

12 août 1953. Déclaration à la préfecture de Foix. **Comité permanent des fêtes de Montferrier.** But: manifestations sportives et artistiques. Siège social: mairie de Montferrier.

12 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **L'Hirondelle lodévoise.** But: développement physique et artistique des enfants par des exercices dosés et par des chants. Siège social: café des Arts, Lodève.

14 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Groupement villeneuvois des grossistes et détaillants.** But: grouper les ordres de chaque membre de l'association et leur transmission aux fournisseurs chargés d'exécuter les commandes comme aussi d'en assurer le règlement, en qualité de mandataire gratuit. Siège social: route d'Agen, Villeneuve-sur-Lot.

19 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Comité des fêtes de Viplaix.** But: organisation des fêtes dans la commune. Siège social: mairie de Viplaix.

24 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Etoile sportive de Maclas.** But: pratique de la gymnastique et des sports. Siège social: local des écoles privées de garçons, Maclas.

24 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Vespa-Club de Châteaubriant.** But: grouper les propriétaires ou utilisateurs de scooters Vespa; soutenir et défendre leurs intérêts. Siège social: 3, boulevard Victor-Hugo, Châteaubriant.

24 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Société communale de chasse de Congerville.** But: protection des récoltes; exercice du droit de chasse; répression du braconnage. Siège social: mairie de Congerville.

26 août 1953. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Amicale de Saint-Etienne-la-Cigogne et Boisserolles.** But: protéger le gibier et refréner le braconnage. Siège social: mairie de Saint-Etienne-la-Cigogne.

27 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Comité des fêtes du quartier de la rue du 14-Juillet.** But: organiser des fêtes de réjouissances pour venir en aide aux nécessiteux. Siège social: chez le président, 1, rue du 14-Juillet, Rochefort-sur-Mer.

28 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation et d'enseignement de Casson.** But: pourvoir à la fondation, à l'entretien et au développement des œuvres d'éducation et d'enseignement et des œuvres postscolaires dans la commune. Siège social: école Saint-Louis-de-Casson.

29 août 1953. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association des copropriétaires du cottage Barry.** But: défense des intérêts des copropriétaires. Siège social: villa Henriette, boulevard Barry-Saint-Just, Marseille.

31 août 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Société de chasse La Russelin.** But: répression du braconnage; réglementation de la chasse. Siège social: chez M. Louis Joulain, Russé, Allonnes.

3 septembre 1953. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des propriétaires et chasseurs de la Chaussée, la Pérotonnerie.** But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: chez M. Beguin (André), la Chaussée par Rom.

3 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Groupement amical des sociétés de chasse de la Jarne, Saint-Rogation, Clavette et la Jarrie.** But: réglementation de la chasse; répression du braconnage; repeuplement du gibier. Siège social: chez le président, M. Couprie, la Jarne.

MODIFICATIONS

24 août 1953. Déclaration à la préfecture d'Angers. L'Association départementale des aides familiales rurales de Maine-et-Loire change son titre, qui devient **Fédération des associations locales d'aides familiales rurales de Maine-et-Loire.** Siège social: 9, rue Jules-Ferry, Angers.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

16 mars 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 27 août 1953.) **Union des associations polonaises catholiques en France,** section dénommée **Jeunesse ouvrière catholique polonaise masculine.** But: répandre la foi catholique parmi les membres de la société et de l'émigration polonaise. Siège social: fosse 8, Auchy-les-Mines.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.